

# Rapport sur le Budget primitif

Présenté par Patrice Bessac  
Président de l'EPT Est Ensemble  
et Samia Sehouane  
Vice-présidente déléguée aux finances, aux ressources humaines et à  
l'administration générale

2023



**Est  
Ensemble**  
Grand Paris



# Sommaire

Introduction .....	4
<b>I. LE BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>6</b>
<b>A. Présentation d'ensemble : un budget équilibré avec une maîtrise globale des dépenses .</b>	<b>6</b>
<b>B. Le fonctionnement : une amélioration tendancielle de l'épargne permettant de poursuivre les actions pour le climat et la justice sociale.....</b>	<b>9</b>
1. Les recettes réelles de fonctionnement restent dynamiques et évoluent de +3.2 % par rapport au BP 2022 .....	9
2. Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 4,8 % par rapport au BP 2022 .....	10
<b>C. Est ensemble poursuit en 2023 une ambitieuse stratégie d'investissements amorcée en 2020 .....</b>	<b>12</b>
1. Les dépenses réelles d'investissement, à un niveau toujours exceptionnel, sont désormais orientées vers la culture et les sports mais aussi, de plus en plus, vers l'aménagement et le renouvellement urbain .....	12
2. Les recettes réelles d'investissement sont principalement générées par les subventions et le recours à l'emprunt .....	13
<b>II - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....</b>	<b>16</b>
<b>A. Une gestion renforcée par l'adoption de la nomenclature M57 et du Règlement Budgétaire et Financier .....</b>	<b>16</b>
<b>B. Ajustements des AP au budget primitif 2023 .....</b>	<b>16</b>
<b>III - LA DETTE.....</b>	<b>18</b>
<b>A. Un encours de dette maîtrisé, partagé entre de nombreux prêteurs .....</b>	<b>18</b>
<b>B. La gestion active de la trésorerie .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE 1 PRECISIONS SUR LA FISCALITÉ - DÉTAIL DES POLITIQUES PAR COMPÉTENCE</b>	<b>21</b>
1. LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) EN 2023 .....	22
2. LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – ANNEE 2023.....	23
3. LES RESSOURCES HUMAINES ET DEPENSES ASSOCIEES .....	24
4. LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS.....	26
5. LA CULTURE.....	28
6. LES ACTIVITES SPORTIVES .....	29
7. L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	31
8. L'AMENAGEMENT URBAIN ET LES DEPLACEMENTS .....	33
9. LES ESPACES VERTS .....	35
10. L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LA COHESION SOCIALE .....	38
11. LES RELATIONS AUX USAGERS, LA LOGISTIQUE, LES ACTIVITES SUPPORTS ET LA COMMUNICATION INTERNE	40
12. CONVENTION CITOYENNE LOCALE POUR LE CLIMAT .....	43

## Introduction

Le budget primitif 2023 d'Est-Ensemble est le huitième de notre établissement public. Il s'inscrit dans la poursuite du développement des projets et des compétences du Territoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) a conduit à de nouveaux flux financiers. Une relation triangulaire s'est désormais instaurée entre la Métropole, les villes et Est-Ensemble, qui repose sur :

- L'attribution de compensation, qui est versée par la Métropole aux villes. Elle est basée sur le montant de l'attribution de compensation antérieurement versée en 2015 par Est-Ensemble aux villes, à laquelle s'ajoute la Dotation de Compensation sur la Part Salaire (DCPS), élément constitutif de l'ancienne Dotation Globale de Fonctionnement (ex-DGF, version 2015) d'Est-Ensemble.
- Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), qui est versé par les villes à Est-Ensemble. Il s'agit essentiellement de l'ex-fiscalité sur les ménages antérieurement perçue par Est-Ensemble en 2015, revalorisée selon les conditions déterminées par les lois de finances. S'ajoute la DCPS telle qu'elle est versée par la Métropole ainsi que la part « équilibre » adoptée selon le Pacte financier et fiscal, ainsi que les charges transférées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ultérieurement.
- La Dotation d'Equilibre versée par Est-Ensemble à la Métropole : son calcul est réalisé par comparaison entre deux « termes » ce qui aboutit essentiellement à verser à la Métropole une large part de l'ex-attribution de compensation qui était antérieurement versée aux villes. Il s'agit de la principale dépense d'Est-Ensemble.

Est Ensemble adoptera un budget en affectant de manière anticipée le résultat de l'exercice 2022 du budget principal.

Le volume des crédits du budget principal est affecté par **le portage de la Régie de l'eau** sur les premiers mois de son lancement. En conséquence, les dépenses et les recettes apparaissent gonflées d'autant en fonctionnement et en investissement.

	Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses réelles d'investissement (hors RAR)
<b>Budget Principal</b> (avec portage de la Régie de l'eau)	287 483 823,55	92 421 790,76
<b>Budget Principal</b> (hors portage de la Régie de l'eau)	283 317 823,55	86 895 790,76

**Les dépenses réelles de fonctionnement** du Budget Principal hors portage de la Régie de l'eau s'établissent à 283,3 M€ contre 270,1 M€ au budget primitif 2022, soit une augmentation de 4.8%.

**Les dépenses réelles d'investissement** du Budget Principal, hors portage, s'établissent à 86,9 M€ contre 88 M€ au BP 2022, soit une baisse de 1,2 %, particulièrement liée au remboursement de l'emprunt in fine en 2022 (4,9 M€).

	Recettes réelles de fonctionnement	Recettes réelles d'investissement (hors RAR)
<b>Budget Principal</b> (avec portage de la Régie de l'eau)	305 837 887,97	59 259 684,57
<b>Budget Principal</b> (hors portage de la Régie de l'eau)	301 671 887,97	54 751 682,06

**Les recettes réelles de fonctionnement** pour le Budget Principal, hors portage, s'élèvent à 301,7 M€ contre 292,4 M€ pour le BP 2022, soit une augmentation de 3,2 %. Cette évolution s'explique notamment par la revalorisation des bases de valeurs

locatives. La dynamique des recettes reste cependant inférieure de 1,5 point par rapport à celle des dépenses réelles de fonctionnement.

**Les recettes réelles d'investissement**, hors portage, s'établissent à 54,7 M€ contre 73,5 M€ inscrits au BP 2022. Cette baisse résulte d'une diminution de l'excédent de fonctionnement capitalisé (-11 M€) et d'une prudence de gestion sur le niveau des subventions à percevoir, dans l'attente des décisions de l'Etat sur le Fonds vert et la DSIL notamment.

# I. LE BUDGET PRINCIPAL

## A. Présentation d'ensemble : un budget équilibré avec une maîtrise globale des dépenses

Est Ensemble présente un budget poursuivant son effort de gestion, tout en s'attachant à la qualité du service public rendu sur le territoire.

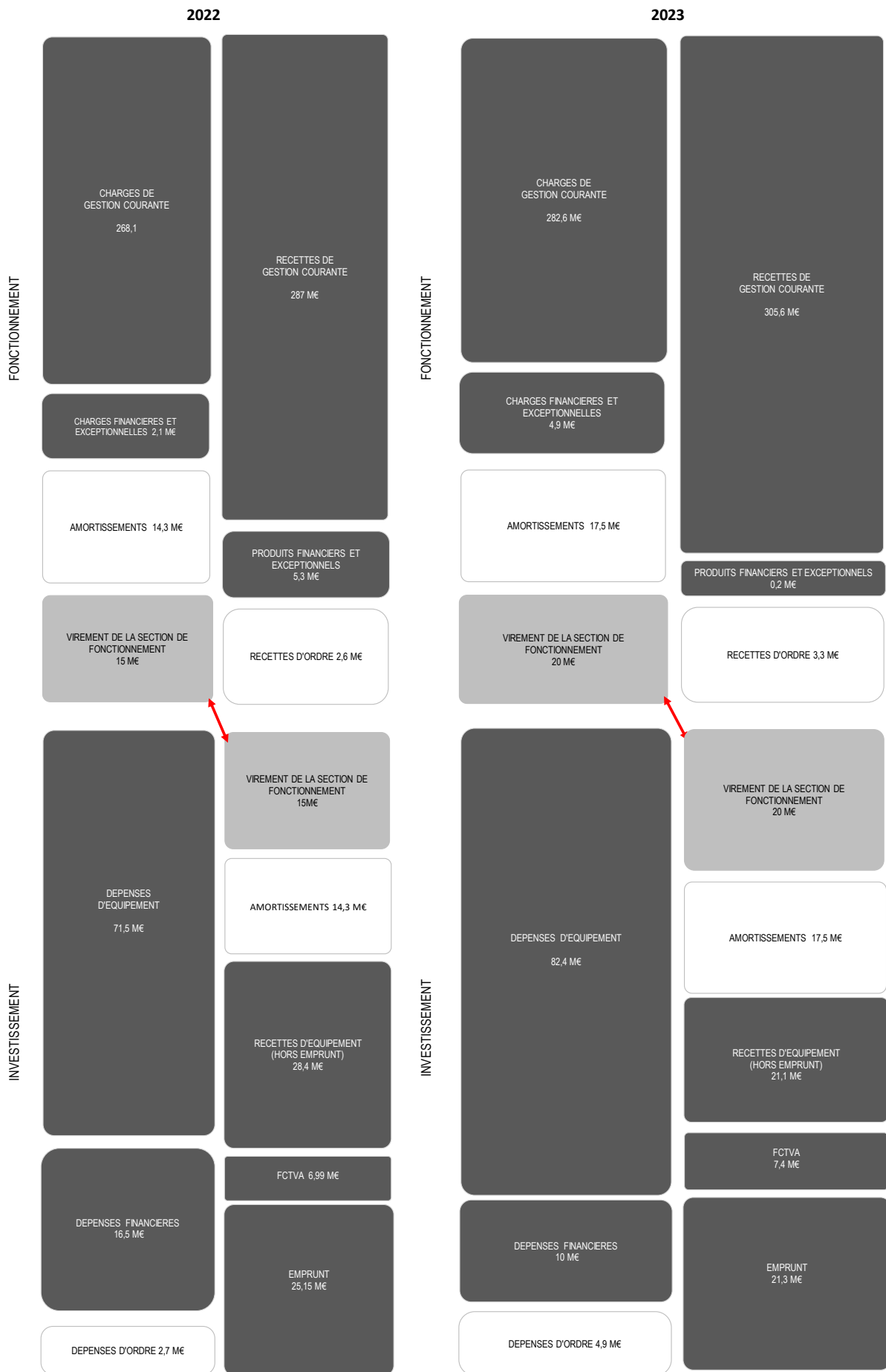
La construction budgétaire pour 2023 permet à la collectivité de renforcer un équilibre structurel :

- L'inflation a un impact important sur les dépenses de la Collectivité. Les coûts liés à l'énergie augmentent de 4M€, atténués par le plan de sobriété qui doit permettre de générer 300 K€ d'économies. La revalorisation du point d'indice des agents publics entrera en année pleine, soit une augmentation de 1,8M€.
- La loi de finances adoptée le 13 décembre 2022 reconduit les dispositions passées, en particulier le reversement de deux tiers de la croissance de CFE au profit de la Métropole du Grand Paris.
- Les recettes du FCCT et la TEOM progressent également sous l'effet de la hausse de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé en 2022 à hauteur de 7,1 %, soit une hausse de recette fiscale de près de 11,4 M€.
- La collectivité poursuit ses efforts de gestion pour répondre à l'objectif de 1,5 M€ d'économies du pacte de gouvernance, notamment par la mise en place de redéploiement qui limitent la croissance de la masse salariale dans un contexte de poursuite du développement des politiques publiques portées par l'établissement (plan arbres, promenade des hauteurs, dispositif territoire zéro chômeurs, plan pour l'insertion des jeunes...).
- Le virement vers la section d'investissement passe de 15 M€ à 20 M€. Cette hausse résulte des efforts de gestion et de la reprise anticipée du résultat 2022, meilleure que celle de 2021 en raison d'une amélioration de la situation financière de la collectivité. Le virement participe au financement des dépenses d'équipement prévues par la collectivité et permet de contenir le recours à l'emprunt, avec une réduction de l'emprunt d'équilibre qui s'établit à 20,9 M€ (hors portage de la Régie de l'eau) contre 25,3 M€ lors du vote du BP 2022.
- Temporairement, et pour les besoins de la mise en œuvre opérationnelle de la Régie de l'eau, le budget principal est conduit à intégrer des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement qui viennent augmenter artificiellement les inscriptions budgétaires.

	Dépense		Recette	
	Chapitre	Montant	Montant	Chapitre
<b>FONCTIONNEMENT</b>	65	7 000	4 166 000	70
	011	3 148 000		
	012	1 000 000		
	66	11 000		
	<b>DRF</b>	<b>4 166 000</b>	<b>4 166 000</b>	<b>RRF</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	16	376 000	376 000	16
	20	150 000	150 000	20
	21	5 000 000	5 000 000	21
	<b>DRI</b>	<b>5 526 000</b>	<b>5 526 000</b>	<b>DRI</b>
<b>Total dépense</b>	<b>9 692 000</b>	<b>9 692 000</b>	<b>Total recette</b>	

- Enfin, dans un contexte de renforcement des normes comptables, une provision pour risque est inscrite à hauteur de 1,99 M€ et la collectivité améliore sa sincérité budgétaire en réimputant plus d'un million d'euros de crédits en fonctionnement.



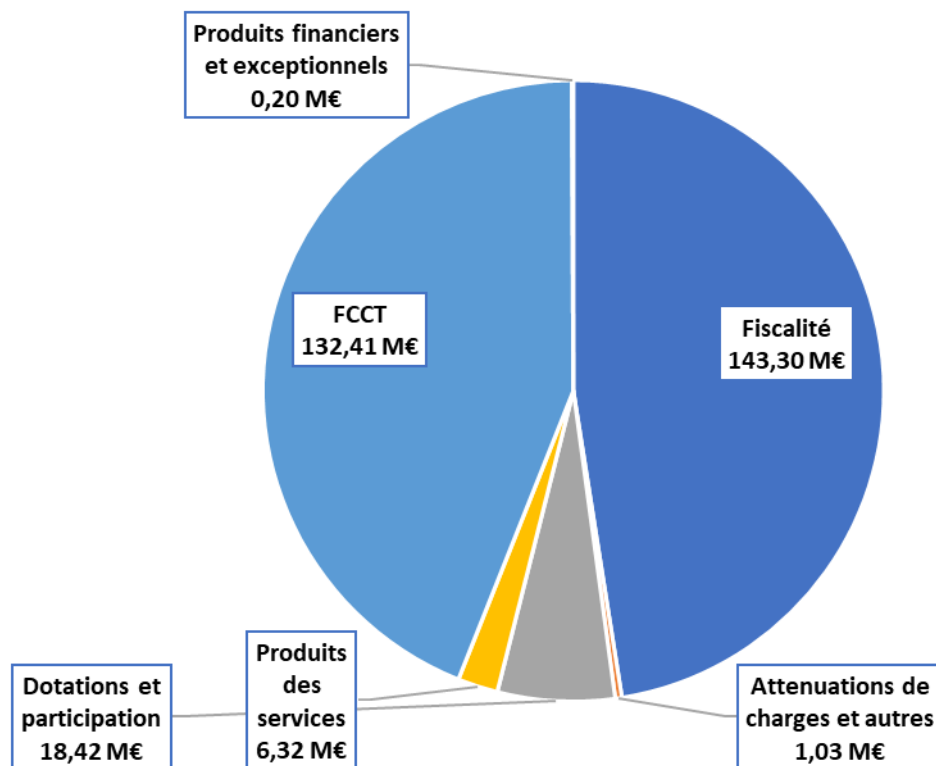




## B. Le fonctionnement : une amélioration tendancielle de l'épargne permettant de poursuivre les actions pour le climat et la justice sociale

1. Les recettes réelles de fonctionnement restent dynamiques et évoluent de +3.2 % par rapport au BP 2022<sup>1</sup>

Répartition des recettes réelles de fonctionnement (hors portage de la Régie de l'eau)



Hors portage de la Régie de l'eau, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **301,7 M€**. L'évolution par rapport au budget primitif 2022 est de +3,2 %, soit **+9,3 M€**. Grâce au report de la réforme qui supposait le transfert de la CFE en 2023 à la Métropole, Est ensemble continue de bénéficier d'une dynamique fiscale dans un contexte où celle-ci a été totalement réduite pour les départements et les régions. En dehors de cette fiscalité, Est ensemble est dépendante de ses communes membres qui lui verse le FCCT.

En l'absence de la notification des bases fiscales, les hypothèses du débat sur les orientations budgétaires sont maintenues :

- La contribution foncière des entreprises (CFE) progresse de +5,6% principalement en raison de l'évolution physique des bases (4,5%). Le taux de CFE est maintenu à son niveau de 2022. Il convient de noter que plusieurs allocations compensatrices sont versées par l'Etat pour un montant significatif (9,9 M€) au titre notamment de l'exonération de CFE pour les contribuables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 euros et au titre de la compensation de l'abattement de 50% des bases des établissements industriels.
- Une hausse du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en raison de la revalorisation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) à hauteur de 7,1 %.

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé par les villes membres, comporte trois parts :

- La part « fiscale » composée de l'ex-fiscalité 2015 revalorisée en 2023 sous l'effet de la progression de l'ICPH.

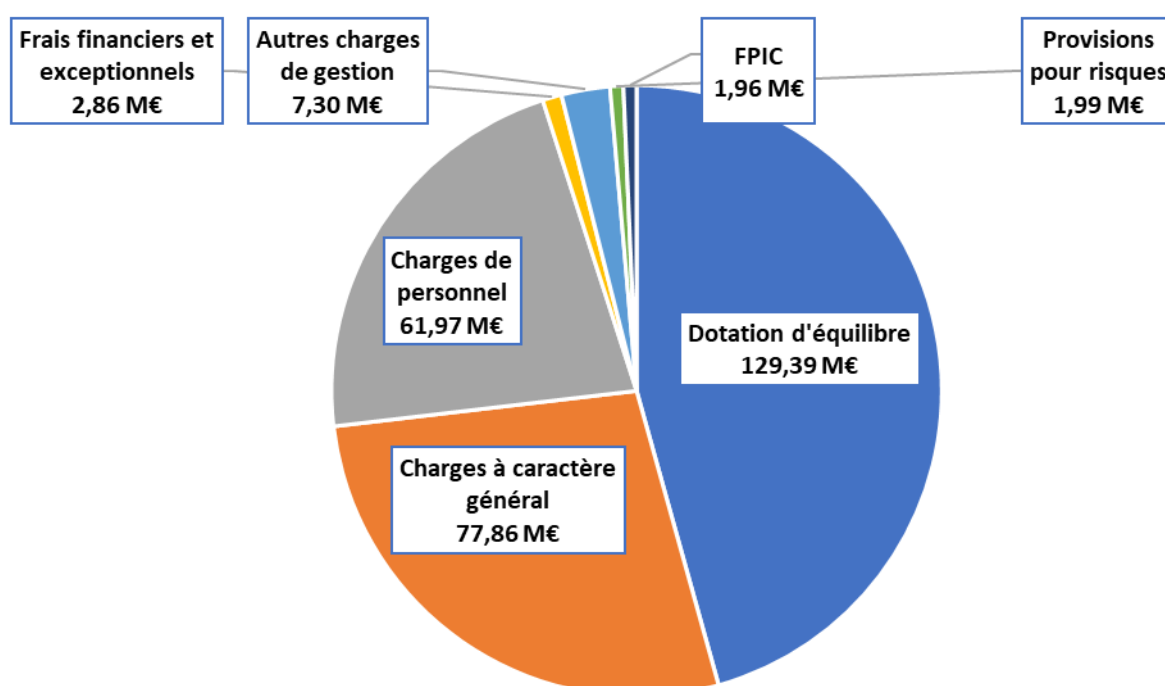
<sup>1</sup> Hors portage de la Régie de l'eau

- La part « équilibre », fixée à 4 000 000 €, conformément aux engagements du Pacte de gouvernance financière et fiscale adopté en 2022.
- La part « transfert » tient compte des rapports adoptés par la CLECT depuis 2016, en augmentation suite au transfert de la médiathèque de Bagnolet.

## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 4,8 % par rapport au BP 2022<sup>2</sup>

Hors portage de la Régie de l'eau, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **283,3 M€** et augmentent de +13,2 M€. Cette hausse de 4.8 % par rapport au budget primitif 2022 se situe en deçà de l'inflation et intègre de nouvelles inscriptions permettant de renforcer la sincérité budgétaire (1,99 M€ de provision pour risque, 1 M€ de crédits réimputés en fonctionnement)

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (hors portage de la Régie de l'eau)



La **dotation d'équilibre**, versée à la Métropole du Grand Paris, constitue toujours le principal poste de dépenses (avec 46% soit 129,4 M€). La dotation d'équilibre majore ainsi artificiellement les flux budgétaires d'Est-Ensemble tout en rognant son autonomie puisque ses modalités de calcul sont déterminées par la réglementation. Par ailleurs, son versement est directement subordonné à la perception du FCCT préalablement versé par les villes.

L'évolution de la **dotation d'intercommunalité** est désormais le seul élément susceptible de faire varier la dotation d'équilibre. Or, selon les dispositions de l'article L. 5219-8 du CGCT, le montant de la dotation d'intercommunalité de la Métropole du Grand Paris ne fait pas l'objet d'écêtements et varie seulement en fonction de l'évolution de la population. Par prudence, le budget retient un gel du montant de la dotation d'équilibre.

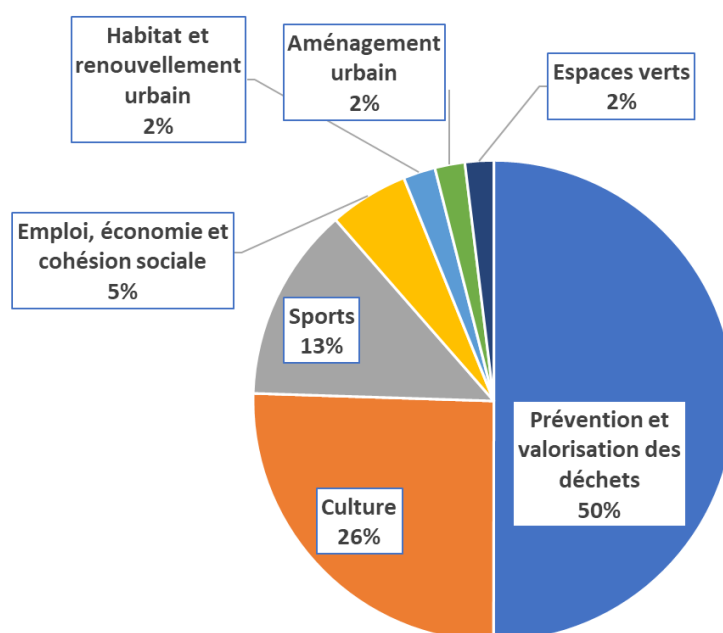
Parmi les autres dépenses, il convient de noter la diminution anticipée du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (1,9 M€ estimé, soit une baisse de 224 k€ par rapport au BP 2022) et l'augmentation des **frais financiers** (2,5 M€ contre 1,7 M€ au BP 2022) en raison de la hausse des taux d'intérêt en contexte inflationniste.

<sup>2</sup> Hors portage de la Régie de l'eau

Parmi les **charges à caractère général**, les dépenses sont marquées par la hausse des coûts des fluides de 4 M€. Face à l'inflation des prix de l'énergie, un plan de sobriété est mis en œuvre afin de générer une économie de 300 K€. Les dépenses de la compétence déchets sont également en augmentation (+2,7 M€). Cette évolution, déjà observée entre 2020 et 2022, se confirme en 2023 avec une hausse combinée des tarifs et des volumes. Les prestations rendues vont être significativement améliorées.

Les charges de personnel du chapitre 012 s'élèvent à 62 M€ (hors portage RH de la Régie de l'eau). L'évolution par rapport à 2022 est liée à l'augmentation du point d'indice en année pleine, au transfert et ouvertures en année pleine (médiathèque de Bagnolet, piscine Alice Milliat, conservatoire Higelin), à l'ouverture prochaine de la bibliothèque des Courtilières, au glissement vieillesse technicité, et à l'impact de recrutements financés. Ces surcoûts seront cependant contenus par un effort constant de maîtrise des dépenses, en particulier par le redéploiement de 10 postes minimum.

**Ventilation des dépenses de fonctionnement consolidées par politiques du budget principal (masse salariale incluse)**



Les principales politiques publiques mises en œuvre sur le territoire d'Est ensemble concernent :

- l'eau (eau potable, assainissement et eaux pluviales) pour lesquelles une régie de l'eau est mise en œuvre en 2023 pour gérer au mieux la protection de la ressource en eaux. Un budget autonome est ainsi constitué qui n'apparaît pas dans le budget principal de la collectivité ;
- et les déchets dont l'augmentation importante des coûts est couverte par l'augmentation de même ampleur des produits dus par les ménages et les entreprises.

Parmi les autres politiques publiques mises en œuvre, il faut noter la spécificité d'Est ensemble en matière de culture. La culture est en effet la politique publique qui occupe près de la moitié des agents de la collectivité dans les domaines des cinémas, des bibliothèques et des conservatoires. En complément, Est ensemble poursuit ses efforts en matière de savoir nager grâce à la gestion des piscines.

Enfin, une nouvelle impulsion a été donnée qui fait du développement économique et de l'emploi une politique publique majeure alors que le taux de chômage du territoire reste très supérieur au taux moyen national.

## C. Est ensemble poursuit en 2023 une ambitieuse stratégie d'investissements amorcée en 2020

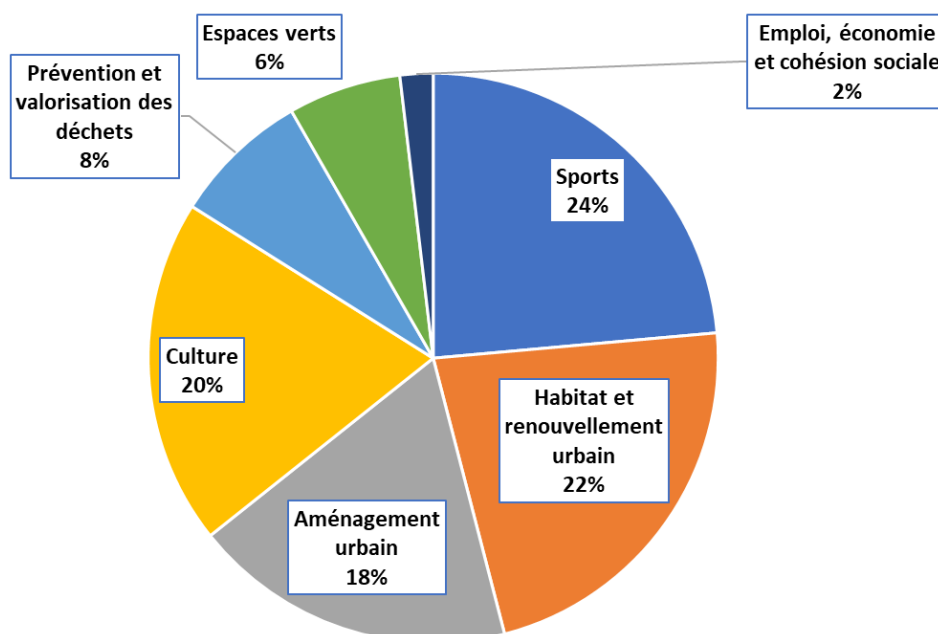
1. Les dépenses réelles d'investissement, à un niveau toujours exceptionnel, sont désormais orientées vers la culture et les sports mais aussi, de plus en plus, vers l'aménagement et le renouvellement urbain

Les dépenses réelles d'investissement (hors écritures de résultat, restes à réaliser, et portage de la Régie de l'eau) s'élèvent à **86,9 M€**, soit en légère baisse par rapport au montant voté en 2022 (88 M€). Ce niveau reste malgré tout quatre fois supérieur à celui qui a été constaté en moyenne durant les précédents mandats. Il témoigne d'une maturité des projets à financer de notre territoire dans un contexte où l'ambition de la PPI a été orientée vers la culture et les sports d'une part, l'aménagement et les ZAC d'autre part, le renouvellement urbain et l'habitat indigne enfin.

L'amortissement du capital diminue de 14,4 M€ en 2022, à 9,9 M€ en 2023, en raison du remboursement d'un emprunt *in fine* de 4,9 M€ effectué sur l'exercice précédent. Malgré cela, et en lien avec la trajectoire d'endettement retenue par la collectivité en début de mandat, le remboursement du capital sera de plus en plus important d'ici la fin du mandat dans un contexte de renchérissement du coût de l'argent emprunté.

Par ailleurs, les restes à réaliser 2022, qui constituent des dépenses comptablement et juridiquement engagées mais non mandatées au 31 décembre de l'exercice précédent, s'élèvent à 5,3 M€ (soit un niveau en augmentation par rapport à l'année 2022, où les RAR s'élevaient à 3,5 M€).

### Ventilation des dépenses d'investissement consolidées par politiques publiques du budget principal (en %).



## 2. Les recettes réelles d'investissement sont principalement générées par les subventions et le recours à l'emprunt

Les recettes réelles d'investissement (hors écritures de résultat, emprunt, restes à réaliser et portage de la Régie de l'eau) atteignent **31,8 M€**.

Elles correspondent principalement aux subventions et participations (22,9 M€), accordées par des partenaires extérieurs et des communes membres dans le cadre des conventions de cofinancement d'opérations. Elles concernent en particulier le Grand Chemin, l'aménagement des 7 Arpents, la Bibliothèque des Courtilières, la Piscine Alice Milliat, le stade nautique Maurice Thorez, et le centre nautique Jacques Brel. La recherche de financements extérieurs contribue à réduire le besoin d'emprunt. Leur niveau est, en proportion des projets, relativement exceptionnel. Les recettes d'investissement comprennent également le Fonds de compensation de la TVA (7,4 M€) et des cessions pour plus d'un million d'euros.

L'emprunt d'équilibre s'élèverait à 20,9 M€ (hors portage de la Régie de l'eau), soit un montant en recul de 4.4 M€ par rapport au BP 2022.

## Budget Principal - Balance de fonctionnement BP 2023

DEPENSES			
Chapitre	BP 2022	BP 23 hors portage Régie eau	BP 2023 avec portage Régie eau
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>69 482 256</b>	<b>77 857 027</b>	<b>81 005 027</b>
Dont DPVD	49 419 100	52 146 200	52 146 200
Dont Batiments	5 365 475	10 156 275	10 156 275
Dont autre		15 554 552	18 702 552
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>59 420 000</b>	<b>61 969 491</b>	<b>62 969 491</b>
<b>014- Atténuation de produits</b>	<b>131 485 024</b>	<b>131 341 814</b>	<b>131 341 814</b>
Dont FPIC	2 181 024	1 956 678	1 956 678
Dont dotation d'équilibre	129 304 000	129 385 136	129 385 136
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>7 696 024</b>	<b>7 299 822</b>	<b>7 306 822</b>
Dont contribution eaux pluviales	470 000	480 000	480 000
Dont subvention aux associations	3 697 466	3 088 445	3 088 445
Dont autre	2 998 558	3 731 377	3 738 377
<b>66- Frais financiers</b>	<b>1 736 610</b>	<b>2 835 285</b>	<b>2 846 285</b>
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>331 600</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
<b>68 - Provisions pour risques</b>		<b>1 989 384</b>	<b>1 989 384</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>		-	-
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>270 151 514</b>	<b>283 317 824</b>	<b>287 483 824</b>
023- Virement à la section d'investissement	15 034 598	19 977 952	19 977 952
040- Opérations d'ordre autres			
042- Dotation aux amortissements	14 254 333	17 500 000	17 500 000
<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>29 288 931</b>	<b>37 477 952</b>	<b>37 477 952</b>
<b>TOTAL</b>	<b>299 440 445</b>	<b>320 795 776</b>	<b>324 961 776</b>
D002			
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)</b>	<b>299 440 445</b>	<b>320 795 776</b>	<b>324 961 776</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2022	BP 23 hors portage Régie eau	BP 2023 avec portage Régie eau
<b>73 - Fiscalité</b>	<b>135 389 326</b>	<b>143 296 927</b>	<b>143 296 927</b>
CFE	66 530 000	70 237 600	70 237 600
Rôles Supplémentaires de CFE	500 000	-	-
TEOM	59 400 000	64 100 000	64 100 000
FPIC	1 591 600	1 591 600	1 591 600
FNGIR	7 367 726	7 367 726	7 367 726
autre			
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>144 885 367</b>	<b>150 825 050</b>	<b>150 825 050</b>
DCRTP et allocations compensatrices de CFE	12 236 470	13 700 224	13 700 224
FCTVA fonctionnement	50 000	40 000	40 000
Subventions	6 900 742	4 702 304	4 702 304
FCCT	125 698 155	132 408 838	132 408 838
<b>70 - Produits des services</b>	<b>5 686 696</b>	<b>6 316 895</b>	<b>10 482 895</b>
<b>75 - Autres produits (loyers...)</b>	<b>482 928</b>	<b>543 016</b>	<b>543 016</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>600 000</b>	<b>490 000</b>	<b>490 000</b>
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>210 000</b>	-	-
<b>77 - Recettes exceptionnelles</b>	<b>238 250</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
<b>78 - Reprise de provision</b>	<b>4 900 000</b>	-	-
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>292 392 568</b>	<b>301 671 888</b>	<b>305 837 888</b>
042- Opérations d'ordre de transferts entre secti	2 588 803	3 300 000	3 300 000
<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 588 803</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 300 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>294 981 371</b>	<b>304 971 888</b>	<b>309 137 888</b>
R002- Excédent de fonctionnement reporté	4 459 074	15 826 450	15 823 888
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)</b>	<b>299 440 445</b>	<b>320 798 338</b>	<b>324 961 776</b>

## Budget Principal - Balance d'investissement BP 2023

DEPENSES			
Chapitre	BP 2022	BP 23 hors portage Régie eau	BP 2023 avec portage Régie eau
20 - Immobilisations incorporelles	8 730 314,20	9 914 711,08	10 064 711,08
204 - Subventions d'équipement versées	14 358 210,81	14 814 339,49	14 814 339,49
21 - Immobilisations corporelles	17 728 174,93	22 461 687,70	27 461 687,70
23- Immobilisations en cours	30 724 370,57	30 042 300,00	30 042 300,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>71 541 070,51</b>	<b>77 233 038,27</b>	<b>82 383 038,27</b>
13 - Subventions d'investissement	200 000,00	72 952,49	72 952,49
16 - Remboursement de la dette	14 435 560,00	9 299 800,00	9 675 800,00
26 - Participations et créances rattachées à c	662 503,50	10 000,00	10 000,00
27 - Autres immobilisations financières	1 200 000,00	280 000,00	280 000,00
020 - Dépenses imprévues		-	-
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>16 498 063,50</b>	<b>9 662 752,49</b>	<b>10 038 752,49</b>
45 - Opérations pour compte de tiers			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>88 039 134,01</b>	<b>86 895 790,76</b>	<b>92 421 790,76</b>

040 - opérations d'ordre de transfert entre sect	2 588 203,00	3 300 000,00	3 300 000,00
041 - opérations patrimoniales	100 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 688 203,00</b>	<b>4 900 000,00</b>	<b>4 900 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>90 727 337,01</b>	<b>91 795 790,76</b>	<b>97 321 790,76</b>
--------------	----------------------	----------------------	----------------------

Restes à réaliser N-1	3 543 473,24	5 312 351,00	5 312 351,11
-----------------------	--------------	--------------	--------------

D001	8 979 079,84		
------	--------------	--	--

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)</b>	<b>103 249 890,09</b>	<b>97 108 141,76</b>	<b>102 634 141,87</b>
--	-----------------------	----------------------	-----------------------

RECETTES			
Chapitre	BP 2022	BP 23 hors portage Régie eau	BP 2023 avec portage Régie eau
20 - Immobilisations incorporelles		-	150 000,00
204 - Subventions d'équipement versées		1 500 000,00	1 500 000,00
21 - Immobilisations corporelles		-	5 000 000,00
23- Immobilisations en cours		-	-
13 - Subventions d'investissement reçues	28 405 212,54	21 441 026,83	21 441 026,83
16 - Emprunts et dette assimilées	25 261 369,55	20 898 362,57	21 274 362,57
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>53 666 582,09</b>	<b>43 839 389,40</b>	<b>49 365 389,40</b>
10 - FCTVA	5 700 000,00	7 400 000,00	7 400 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	12 215 094,17	1 015 846,17	1 015 846,17
165 - Dépôts et cautionnements reçus		16 000,00	16 000,00
27 - Autres immobilisations financières	790 000,00	-	-
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 181 824,00	1 462 449,00	1 462 449,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>73 553 500,26</b>	<b>53 733 684,57</b>	<b>59 259 684,57</b>

040 - opérations d'ordre de transfert entre secti	14 254 333,00	17 500 000,00	17 500 000,00
041 - opérations patrimoniales	100 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
021 - Virement	15 034 597,92	19 977 952,36	19 977 952,36
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>29 388 930,92</b>	<b>39 077 952,36</b>	<b>39 077 952,36</b>

<b>TOTAL</b>	<b>102 942 431,18</b>	<b>92 811 636,93</b>	<b>98 337 636,93</b>
--------------	-----------------------	----------------------	----------------------

Restes à réaliser N-1	307 458,91	216 909,00	216 909,00
-----------------------	------------	------------	------------

R001		4 077 444,51	4 079 595,94
------	--	--------------	--------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)</b>	<b>103 249 890,09</b>	<b>97 105 990,44</b>	<b>102 634 141,87</b>
--	-----------------------	----------------------	-----------------------

## II - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

### A. Une gestion renforcée par l'adoption de la nomenclature M57 et du Règlement Budgétaire et Financier

Dans le cadre de la modernisation de ses pratiques financières et conformément à l'article 1er du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015, Est Ensemble a adopté le référentiel budgétaire et comptable M 57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce référentiel permet une information financière enrichie sur la gestion pluriannuelle des crédits, une vision patrimoniale de la collectivité améliorée et des marges de manœuvre renforcées par une fongibilité encadrée.

Afin de renforcer l'information des élus, la collectivité adopte également en 2023 un règlement budgétaire et financier permettant de renforcer les normes et procédures de la préparation et de l'exécution des budgets, de créer un référentiel commun et une culture de gestion, et de définir les règles de gestion en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

### B. Ajustements des AP au budget primitif 2023

Compte-tenu des opérations ouvertes précédemment et des ajustements proposés, l'enveloppe totale d'AP ouvertes sur le budget principal est en augmentation de 6 345 993,62 € par rapport au BP 2022. Il est prévu de consacrer 64 062 193,27 € de crédits de paiement en 2023.

L'enveloppe des autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement reste stable avec un montant de crédits de paiement évalués à 928 046,80 € sur l'exercice.

#### Budget principal - Autorisations d'engagement (fonctionnement)

Actualisation des autorisations d'engagement (AE) en dépenses :

POLITIQUE PUBLIQUE	OPERATION	AP votée N	<2023	2023	>2023
Habitat	8022101038 Dispositif territorial d'amélioration de l'habitat	2 600 000,00	0,00	286 000,00	2 314 000,00
	8021501002 SECOND PLAN DE SAUVEGARDE COPRO LA BRUYERE BONDY	1 420 000,00	1 096 388,01	139 248,00	184 363,99
	8021501003 OPAH-CD BAGNOLET-MONTREUIL	752 227,64	751 519,64	708,00	0,00
	8021501012 POPAC POST-OPAH Bobigny et Pré-Saint-Gervais	455 000,23	443 000,23	12 000,00	0,00
	8021501019 PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	804 000,00	588 228,72	161 049,00	54 722,28
	8021501037 POPAC NOISY LE SEC ROMAINVILLE	332 353,10	304 253,10	28 100,00	0,00
	8021501032 POPAC CENTRE VILLE BOBIGNY	256 735,61	256 735,61	0,00	0,00
	8021501033 ETUDES HABITAT PRIVE	173 688,00	84 368,00	35 000,00	54 320,00
	8021504004 RENOUELEMENT URBAIN TERRITORIAL	2 880 546,00	960 964,11	121 000,00	1 798 581,89
	8021604013 FLUX FINANCIERS ANRU+ (VOLET FONCTIONNEMENT)	772 325,00	236 000,00	112 441,80	423 883,20
	8021501040 PDS - OPAH CENTRE VILLE BOBIGNY	2 200 500,00	0,00	32 500,00	2 168 000,00

Actualisation des autorisations d'engagement en recettes :

POLITIQUE PUBLIQUE	OPERATION	AP votée N	<2023	2023	>2023
Habitat	8022101038 Dispositif territorial d'amélioration de l'habitat	967 000,00	170 000,00	0,00	797 000,00
	8021501002 SECOND PLAN DE SAUVEGARDE COPRO LA BRUYERE BONDY	941 601,00	800 349,80	115 401,00	25 850,20
	8021501003 OPAH-CD BAGNOLET-MONTREUIL	515 710,00	480 175,00	35 535,00	0,00
	8021501012 POPAC POST-OPAH Bobigny et Pré-Saint-Gervais	210 782,00	186 594,00	23 582,00	606,00
	8021501019 PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	543 730,54	229 923,85	171 008,04	142 798,65
	8021501037 POPAC NOISY LE SEC ROMAINVILLE	175 116,00	132 451,00	42 665,00	0,00
	8021501032 POPAC CENTRE VILLE BOBIGNY	209 319,00	190 725,00	18 594,00	0,00
	8021501033 ETUDES HABITAT PRIVE	90 402,00	0,00	30 402,00	60 000,00
	8021504004 RENOUELEMENT URBAIN TERRITORIAL	1 230 309,77	445 264,77	149 300,00	635 745,00
	8021604013 FLUX FINANCIERS ANRU+ (VOLET FONCTIONNEMENT)	830 825,00	249 700,00	112 441,00	468 684,00



**Budget principal - Autorisations de programme (investissement)**

Actualisation des Autorisations de programme en dépenses :

Politique publique	OPERATION	AP votée N	<2023	2023	>2023
Aménagement	9011606001 PLANS LOCAUX D'URBANISME - VOLET VILLES	846 408,21	836 408,21	10 000,00	0,00
	9011606002 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	2 585 100,00	1 045 286,35	391 000,00	1 148 813,65
	9011606003 REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	205 200,51	25 200,51	180 000,00	0,00
	9011606004 MOBILITES	700 000,00	155 253,60	155 000,00	389 746,40
	9221201001 ZAC ECOCITE BOBIGNY - PARTICIPATION A L'AMENAGEUR	8 052 792,00	2 000 000,00	2 000 000,00	4 052 792,00
	9221202006 ZAC BOISSIERE ACACIAS MONTREUIL - ACQUISITIONS	3 380 000,00	2 375 421,00	325 000,00	679 579,00
	9221203005 ZAC FRATERNITE MONTREUIL - PARTICIPATION AMENAGEUR	7 618 003,00	2 450 000,00	2 225 833,00	2 942 170,00
	9221204001 ZAC DU PORT DE PANTIN	647 514,00	647 514,00	647 514,00	-647 514,00
	9221205002 ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY - PARTICIP. AMENAGEUR	14 400 001,00	1 800 000,00	1 800 000,00	10 800 001,00
	9221207003 ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY - VERSEMENT AMENAGEUR	15 050 000,00	1 300 000,00	1 500 000,00	12 250 000,00
	9221207006 ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - PASSERELLE	4 163 420,00	185 580,00	1 404 100,00	2 573 740,00
	9221208004 ECOQUARTIER PANTIN	4 808 001,00	0,00	0,00	4 808 001,00
	9221214002 ZAC BENOIT HURE BAGNOLET - VERSEMENT PARTICIPATION	280 000,00	0,00	155 457,00	124 543,00
	9221215001 ZAC DE L'HORLOGE - ROMAINVILLE	204 074,00	40 000,00	80 000,00	84 074,00
	9221216001 TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ - NOISY LE SEC	1 615 500,00	200 000,00	260 000,00	1 155 500,00
	9221217001 PROMENADE DES HAUTEURS	27 930 236,00	400 000,00	2 500 000,00	25 030 236,00
	9221217002 AMENAGEMENTS TEMPORAIRES	90 000,00	0,00	50 000,00	40 000,00
	9221217003 PEPINIERE	545 328,00	130 000,00	150 000,00	265 328,00
	9221217004 ETUDES URBAINES T1	500 172,00	100 000,00	88 172,00	312 000,00
	9221218001 SECTEUR FAUBOURGS	599 518,00	40 000,00	219 518,00	340 000,00
	9221219001 OPERATION TZEN 3	1 745 000,00	0,00	0,00	1 745 000,00
	9041203002 AMENAGEMENT DU PARC LUCIE AUBRAC AUX LILAS	3 000 000,00	0,00	1 050 000,00	1 950 000,00
	9151202001 SITE INTERNET ESTENSEMBLE.FR	159 591,20	139 591,20	20 000,00	0,00
	9151202002 SIGNALIQUET DES EQUIPEMENTS TERRITORIAUX	1 000 000,00	358 286,13	35 000,00	606 713,87
	9081204013 NOUVEAU CRD DE ROMAINVILLE	5 564 858,51	5 544 858,51	20 000,00	0,00
	9081204016 RENOVATION CONSERVATOIRE DE MONTREUIL	7 161 087,74	1 661 087,74	1 800 000,00	3 700 000,00
	9081401005 BIBLIOTHEQUE DES COURTILLIERES A PANTIN	7 296 859,00	4 975 199,00	1 250 000,00	1 071 660,00
	9081504008 RESTRUCTURATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PSG	10 913 964,08	8 085 317,02	1 250 000,00	1 578 647,06
	9081601001 BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT BONDY	5 830 000,00	1 533 393,03	400 000,00	3 896 606,97
	9081801005 RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET	2 025 000,00	918 763,50	350 000,00	756 236,50
9081803001 VEFA CINEMA BOBIGNY	22 192 382,40	7 818 381,90	6 400 000,00	7 974 000,50	
9081204017 ACQUISITIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE 2022-2026	1 121 500,00	175 000,00	180 000,00	766 500,00	
9161402001 AMENAGEMENT DECHETERIE DE MONTREUIL	3 635 338,00	460 055,04	2 022 000,00	1 153 282,96	
9161202006 EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE PNEUMATIQUE	5 105 545,24	3 289 945,75	156 000,00	1 659 599,49	
9161602005 PROGRAMME PLURIANNUEL D'IMPLANTATION DE PAVE	6 167 078,99	3 317 078,99	750 000,00	2 100 000,00	
9051201006 Bondy - Médiathèque / hôtel d'activité	8 400 000,00	1 955 796,01	400 000,00	6 044 203,99	
9051201007 FONDS ECONOMIE QUARTIERS	3 006 000,00	863 372,00	350 000,00	1 792 628,00	
9041201006 PARC DES GUILLAUMES NOISY LE SEC	3 817 000,00	2 087 923,53	140 000,00	1 589 076,47	
9041201007 PARC DES BEAUMONTS	1 217 000,00	548 084,69	180 189,70	488 725,61	
9041201008 BOIS DE BONDY	645 000,00	178 833,30	263 580,00	202 586,70	
9041203001 PLAN "ARBRES"	20 000 000,00	173 000,00	3 250 000,00	16 577 000,00	
9021501001 OPAH RU MONTREUIL (PNRQAD)	1 199 525,00	480 618,70	27 885,00	691 021,30	
9021501003 FAAHP OPAH-CD BAGNOLET-MONTREUIL	283 136,00	103 513,84	7 668,00	171 954,16	
9021501009 OPAH PRE SAINT-GERVAIS	448 601,96	338 016,96	55 000,00	55 585,00	
9021501011 OPAH-CD BOBIGNY	384 999,08	352 999,08	25 000,00	7 000,00	
9021501013 OPAH-CD NOISY-LE-SEC	251 060,00	31 701,00	26 287,00	193 072,00	
9021501016 RHI PANTIN 54 RUE DU PRE SAINT-GERVAIS	1 237 394,39	1 209 394,39	28 000,00	0,00	
9021501018 OPAH-CD ROMAINVILLE	342 316,25	271 689,25	22 329,00	48 298,00	
9021501021 DISPOSITIF INTERCO DE LUTTE CTRE L'HABITAT INDIGNE	10 850 860,00	7 701 195,80	629 933,00	2 519 731,20	
9021501027 OPAH RU BAGNOLET (PNRQAD)	1 273 463,00	265 613,85	16 088,00	991 761,15	
9021501037 TCA QUATRE CHEMINS	15 583 658,00	4 754 376,00	1 490 533,00	9 338 749,00	
9021501039 OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	18 818 237,00	2 656 207,00	1 430 000,00	14 732 030,00	
9021501040 FAAHP 4 CHEMINS	996 475,00	108 462,26	66 000,00	822 012,74	
9021501041 FAAHP 7 Arpents	1 000 000,00	53 673,00	23 595,00	922 732,00	
9021501002 SECOND PLAN DE SAUVEGARDE LA BRUYERE BONDY	409 800,00	273 467,00	136 333,00	0,00	
9021501032 POPAC PAUL ELUARD BOBIGNY	55 035,00	10 035,00	45 000,00	0,00	
9021501033 ETUDES PREOPERATIONNELLES HABITAT INDIGNE	1 628 804,63	1 200 664,63	428 140,00	0,00	
9021201034 PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	956 900,00	634 901,28	48 591,00	273 407,72	
9021501036 PNRQAD COUTURES BAGNOLET	6 684 016,00	6 684 016,00	0,00	0,00	
9021202001 OPH TERRITORIAL	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	
9101201002 CREATION D'UN RESEAU TELECOM TRES HAUT DEBIT	2 553 000,00	2 040 120,09	150 000,00	362 879,91	
9021602001 PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREUIL	67 230 000,00	1 561 505,51	705 007,00	64 963 487,49	
9021602002 PRU2 L'ABREUVOIR - BOBIGNY	14 435 016,00	618 670,39	690 000,00	13 126 345,61	
9021602003 PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	26 003 814,00	1 753 049,65	2 903 630,00	21 347 134,35	
9021602004 PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	11 873 460,00	933 527,38	88 210,00	10 851 722,62	
9021602005 PRU2 BLANQUI - BONDY	6 969 161,00	78 578,40	98 900,00	6 791 682,60	
9021602006 PRU2 SABLIERE - BONDY	7 031 125,00	149 653,90	69 570,84	6 811 900,26	
9021602007 PRU2 LE MORILLON - MONTREUIL	4 551 440,00	304 510,52	184 852,00	4 062 077,48	
9021602008 PRU2 LONDEAU - NOISY-LE-SEC	15 669 409,00	282 056,96	718 010,00	14 669 342,04	
9021602009 PRU2 BETHISY CENTRE VILLE - NOISY-LE-SEC	12 912 831,00	275 091,00	60 000,00	12 577 740,00	
9021602010 PRU2 QUATRE CHEMINS PANTIN	22 580 175,00	158 471,88	214 066,00	22 207 637,12	
9021602011 PRU2 7 ARPENTS PANTIN / PRE SAINT-GERVAIS	15 530 344,00	15 720,00	83 210,00	15 431 414,00	
9021602012 PRU2 GAGARINE - ROMAINVILLE	57 760 000,40	5 098 257,27	3 378 317,00	49 283 426,13	
9021602013 FLUX FINANCIERS ANRU + (INVESTISSEMENT)	1 622 650,00	347 814,42	221 380,49	1 053 455,09	
9021604004 RENOUILLEMENT URBAIN TERRITORIAL (INVESTISSEMENT)	2 023 291,80	229 387,20	382 294,24	1 411 610,36	
9031601010 PISCINE LECLERC & BACQUET - CRD PANTIN	59 300 000,00	58 000 000,00	1 300 000,00	0,00	
9031601002 CENTRE NAUTIQUE JACQUES BREL	13 672 369,37	13 031 048,45	300 000,00	341 320,92	
9031601007 STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	24 766 526,80	2 615 722,90	12 800 000,00	9 350 803,90	
9031601018 NOUVELLE PISCINE DES MALASSIS BAGNOLET	19 000 000,00	180 000,00	200 000,00	18 620 000,00	

Actualisation des Autorisations de programme en recettes :

POLITIQUE PUBLIQUE	OPERATION	AP votée N-1	Evol	AP votée N	<2023	2023	>2023
	9011606004 MOBILITES	0,00	250 945,00	250 945,00	0,00	128 945,00	122 000,00
	9221201002 ZAC ECOGITE BOBIGNY - PARTICIPATION VILLE	1 011 864,00	10,00	1 011 874,00	252 966,00	252 966,00	505 942,00
	9221202006 ZAC BOISSIERE ACACIAS MONTREUIL - ACQUISITIONS	4 416 788,00	1 005 706,00	5 422 494,00	3 960 045,00	1 462 449,00	0,00
	9221203007 ZAC FRATERNITE - MONTREUIL - PARTICIPATION VILLE	3 863 730,00	0,00	3 863 730,00	1 287 910,00	640 164,00	1 935 656,00
	9221204001 ZAC DU PORT DE PANTIN	26 000,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
	9221205003 ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY - PARTICIPATION VILLE	4 680 688,00	0,00	4 680 688,00	578 357,00	578 357,00	3 523 974,00
	9221207004 ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - PARTICIP. EXTERNES	6 251 697,00	0,00	6 251 697,00	694 633,00	694 633,00	4 862 431,00
	9221207006 ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - PASSERELLE	3 640 356,50	0,00	3 640 356,50	1 033 859,50	43 667,00	2 562 830,00
	9221215001 ZAC DE L'HORLOGE - ROMAINVILLE	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00
	9221216001 TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ - NOISY LE SEC	710 759,00	0,00	710 759,00	26 711,82	81 359,00	602 688,18
	9221217001 PROMENADE DES HAUTEURS	7 597 080,00	0,00	7 597 080,00	25 571,00	2 242 255,00	5 329 254,00
	9221217002 AMENAGEMENTS TEMPORAIRES	20 000,00	51 436,00	71 436,00	0,00	71 436,00	0,00
	9221217003 PEPINIERE	127 433,00	-51 436,00	75 997,00	0,00	0,00	75 997,00
	9221217004 ETUDES URBAINES T1	40 000,00	65 940,00	105 940,00	40 000,00	65 940,00	0,00
	9081204016 RENOVATION CONSERVATOIRE DE MONTREUIL	1 657 762,13	0,00	1 657 762,13	274 190,13	453 199,00	930 373,00
	9081401005 BIBLIOTHEQUE DES COURTILLIERES A PANTIN	4 208 178,00	33 592,00	4 241 770,00	2 770 770,00	1 471 000,00	0,00
	9081504008 RESTRUCTURATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PSG	3 715 979,70	0,00	3 715 979,70	2 003 529,70	0,00	1 712 450,00
	9081801005 RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET	0,00	242 354,92	242 354,92	166 657,92	75 697,00	0,00
	9081803001 VEFA CINEMA BOBIGNY	3 929 264,00	0,00	3 929 264,00	1 272 584,02	0,00	2 656 679,98
	9161402001 AMENAGEMENT DECHETERIE DE MONTREUIL	749 072,10	0,00	749 072,10	360 072,10	0,00	389 000,00
	9041201007 PARC DES BEAUMONTS	155 375,75	1,00	155 376,75	36 334,35	23 884,96	95 157,44
	9041203001 PLAN "ARBRES"	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	10 000 000,00
	9021501016 RHI PANTIN 54 RUE DU PRE SAINT-GERVAIS	1 094 019,00	265 843,07	1 359 862,07	988 285,00	371 577,07	0,00
	9021501021 DISPOSITIF INTERCO DE LUTTE CTRE L'HABITAT INDIGNE	5 396 661,00	0,00	5 396 661,00	3 978 839,00	284 880,00	1 132 942,00
	9021501037 TCA QUATRE CHEMINS	7 627 625,00	0,00	7 627 625,00	2 324 929,00	742 793,00	4 559 903,00
	9021501039 OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	7 511 156,00	373 048,00	7 884 204,00	0,00	1 474 527,00	6 409 677,00
	9021501033 ETUDES PREOPERATIONNELLES HABITAT INDIGNE	816 359,34	4 154,00	820 513,34	580 609,34	201 904,00	38 000,00
	9021501036 PNRQAD COUTURES BAGNOLET	2 833 760,55	562 500,00	3 396 260,55	2 833 760,55	62 500,00	500 000,00
	9021602001 PRUZ LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREUIL	738 362,50	516,10	738 878,60	500 836,60	238 042,00	0,00
	9021602002 PRUZ L'ABREUVOIR - BOBIGNY	334 034,38	50 177,50	384 211,88	177 534,38	206 677,50	0,00
	9021602003 PRUZ CENTRE VILLE - BOBIGNY	3 606 760,00	0,00	3 606 760,00	141 200,00	68 300,00	3 397 260,00
	9021602006 PRUZ SABLIERE - BONDY	3 064 940,00	0,00	3 064 940,00	17 156,25	21 646,25	3 026 135,50
	9021602008 PRUZ LONDEAU - NOISY-LE-SEC	5 820 777,00	0,00	5 820 777,00	191 565,75	7 493,45	5 621 717,80
	9021602009 PRUZ BETHISY CENTRE VILLE - NOISY-LE-SEC	1 563 784,00	0,00	1 563 784,00	106 208,75	17 328,25	1 440 247,00
	9021602010 PRUZ QUATRE CHEMINS PANTIN	225 500,00	0,00	225 500,00	40 800,00	41 398,00	143 302,00
	9021602011 PRUZ 7 ARPENTS PANTIN / PRE SAINT-GERVAIS	50 000,00	0,00	50 000,00	25 000,00	14 400,00	10 600,00
	9021602012 PRUZ GAGARINE - ROMAINVILLE	38 446 020,92	1,00	38 446 021,92	3 057 328,25	579 374,76	34 809 318,91
	9021602013 FLUX FINANCIERS ANRU + (INVESTISSEMENT)	1 636 541,90	0,00	1 636 541,90	362 311,87	221 380,49	1 052 849,54
	9021604004 RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL (INVESTISSEMENT)	706 660,00	0,00	706 660,00	131 256,80	133 750,48	441 652,72
	9031601010 PISCINE LECLERC & BAGQUET - CRD PANTIN	25 772 483,70	231 577,05	26 004 060,75	21 146 510,75	4 857 550,00	0,00
	9031601002 CENTRE NAUTIQUE JACQUES BREL	8 149 079,38	0,00	8 149 079,38	3 140 851,98	1 383 737,02	3 624 490,38
	9031601007 STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	5 300 000,00	0,00	5 300 000,00	300 000,00	1 740 000,00	3 260 000,00
	9031601001 RECONSTRUCTION PISCINE LES MALASSIS - BAGNOLET	2 570 600,00	0,00	2 570 600,00	895 301,00	324 701,00	1 350 598,00

### III - LA DETTE

#### A. Un encours de dette maîtrisé, partagé entre de nombreux prêteurs

Au 1er janvier 2023, la dette globale d'Est Ensemble s'élève à 116,4 M€ :

Budget Principal	Capital Restant dû (CRD)	Taux Moyen	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes de prêt
	116 407 341,64 €	1,72%	8 ans, 10 mois	36

L'ensemble des emprunts contractés par Est Ensemble respecte la Charte de Bonne Conduite entre les Établissements Bancaires et les Collectivités Territoriales : 100% de l'encours est classé en catégorie A1, soit la catégorie la moins risquée de la classification.

L'annuité prévisionnelle de la dette s'élève à 11,68 M€ (contre 15,17M€ au BP 2022). Comme pour l'exercice 2022, ces montants intègrent les coûts liés à la mobilisation d'emprunts nouveaux.

Sans les nouveaux emprunts souscrits potentiellement en 2023, l'annuité de la dette serait la suivante :

Annuité hors emprunts 2023	2022	2023	Evolution
Capital payé sur la période	14 010 546,56 €	8 907 624,97 €	-36,42%
Intérêts payés sur la période	1 154 992,92 €	1 930 408,76 €	+67,13%
Annuité	15 165 539,48 €	10 838 033,73 €	-28,53%

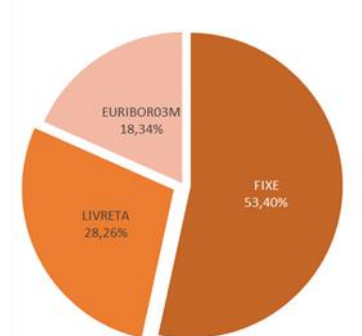
Le fort écart avec l'exercice précédent s'explique par l'échéance liée au remboursement de l'emprunt obligataire *in fine* d'un montant de 4,9M€.

Sans ces inscriptions liées aux futurs emprunts et au remboursement de l'emprunt *in fine*, l'annuité de la dette aurait été de 10,26 M€ en 2022 soit une évolution de + 5,58% sur le BP 2023.

Parallèlement, la politique d'emprunt d'Est Ensemble consiste à faire bénéficier la collectivité de taux maîtrisés dans un contexte de taux redevenus haussier depuis le courant de l'année 2022 :

Index	Encours au 01/01/2023	Taux Moyen
FIXE	62 164 144,31	0,94%
LIVRETA	32 897 363,89	3,46%
EURIBOR03M	21 345 833,44	2,02%
	<b>116 407 341,64</b>	<b>1,72%</b>

Répartition de l'encours par type de taux



**Le taux moyen de la dette s'élève à 1,72% au 1er janvier 2023, soit un niveau en hausse par rapport au taux moyen du 1er janvier 2022 (1,16%). Ce renchérissement généralisé des emprunts sera de nature à obérer les marges de manœuvre de la collectivité dans les prochaines années.**

## **B. La gestion active de la trésorerie**

Pour faire face à l'évolution des charges liées à la mise en œuvre des politiques publiques, Est Ensemble a souscrit une ligne de trésorerie chaque année depuis 2015. Afin de prévoir son éventuelle utilisation, une somme est prévue au BP 2023 au titre des charges liées à la ligne de trésorerie (intérêts et frais de non-utilisation).

L'instauration de la Métropole du Grand Paris a introduit de nouveaux flux pour Est ensemble : l'EPT doit verser chaque mois la dotation d'équilibre à la MGP et percevoir le FCCT de la part des villes membres. Le calendrier contraint ainsi que le montant de ces flux croisés sont susceptibles de peser fortement sur la trésorerie de l'établissement.

**ANNEXE 1**  
**PRECISIONS SUR LA FISCALITÉ -**  
**DÉTAIL DES POLITIQUES PAR COMPÉTENCE**

1. La cotisation foncière des entreprises (CFE)
2. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
3. Les ressources humaines et dépenses associées
4. La prévention et la valorisation des déchets
5. La culture
6. Les activités sportives
7. L'habitat et le renouvellement urbain
8. L'aménagement urbain et les déplacements
9. Les espaces verts
10. L'emploi, l'économie et la cohésion sociale
11. Les relations aux usagers, la logistique, les activités supports et la communication interne
12. Suivi des actions de la convention citoyenne pour le climat

## 1. LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) EN 2023

---

La loi NOTRe et l'ordonnance du 10 décembre 2015 prise pour son application précisent que les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) ne perçoivent plus, à partir de 2016, les parts additionnelles de la taxe d'habitation et des taxes foncières, lesquelles sont rétrocédées à leurs communes membres.

Pendant la période transitoire qui s'étale de 2016 à 2023, les EPT continuent de percevoir la cotisation foncière des entreprises (CFE) et sont donc assimilés à des EPCI à fiscalité propre pour le vote du taux de la CFE en application de l'article 1636 B decies du code général des impôts.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable à la CFE d'Est Ensemble. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction de l'appréciation de la valeur locative du bien.

L'article 1636 B decies précise que la variation à la hausse de la CFE que peut voter un EPT est égal au taux voté en 2021, multiplié par le plus faible des 2 coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres suivants :

- Taux moyens pondérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taux moyens pondérés des deux taxes foncières.

En l'absence de transmission par les services fiscaux de l'état 1259, l'évolution des bases prévisionnelles n'est pas connue à ce stade.

Toutefois, la pression fiscale exercée sur les entreprises du territoire via la CFE est élevée. Le taux voté par Est Ensemble est en effet le taux le plus important à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Il est donc proposé de maintenir le taux de 2021 en 2023, soit 38,67%, gelant ainsi le taux pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive.

## **2. LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – ANNEE 2023**

---

Compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales, l'établissement public de territoire (EPT) Est Ensemble assure le financement de cette compétence en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et en votant le taux, conformément à l'article 1520 du code général des impôts.

La compétence ayant été transférée en 2011, Est ensemble a unifié progressivement le taux de TEOM applicable sur le territoire et a appliqué pour la 1ère fois en 2021 un taux unique de 7,92%.

Le montant des dépenses permettant d'assurer l'exercice de la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés ayant progressé, la collectivité a voté en 2022 un taux à 8,44 %.

Pour l'exercice 2023, il est proposé au conseil de territoire de reconduire le taux de la TEOM à 8,44%, pour un produit estimé à 64,1 M€.

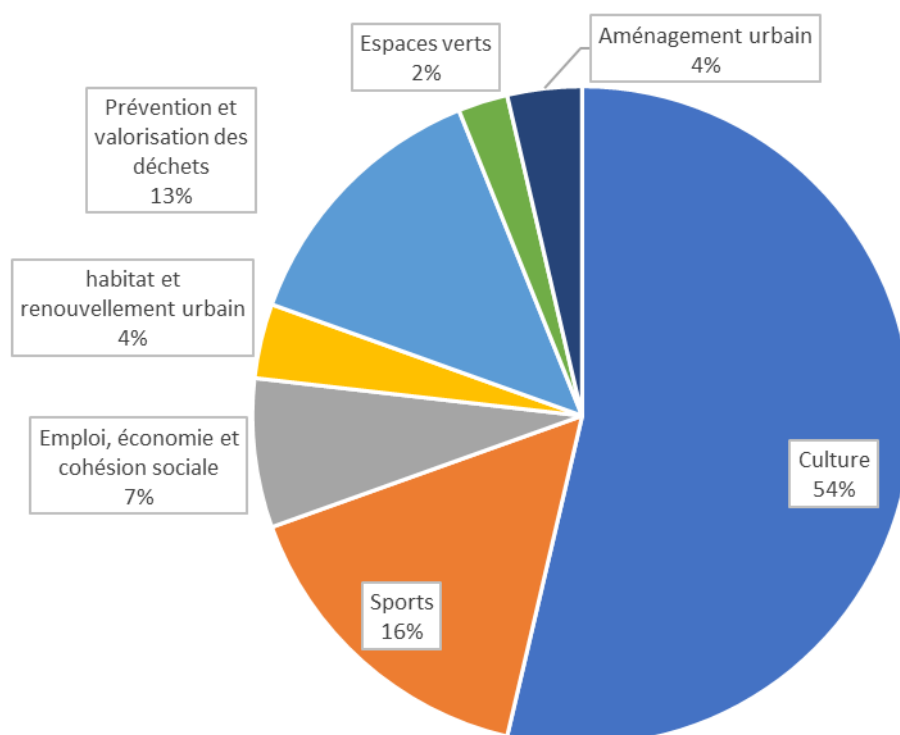
### 3. LES RESSOURCES HUMAINES ET DEPENSES ASSOCIEES

Les dépenses de masse salariale, hors portage de la Régie, augmentent de 2,55 M€, soit +4,3 % de BP à BP en raison :

- Du transfert de la médiathèque de Bagnolet au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et qui pèse en année pleine en 2023 : + 1,2 M€ en année pleine par rapport au BP 2022.
- De l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et qui pèse en année pleine en 2023 : +1,8 M€ en année pleine par rapport au BP 2022
- Des ouvertures de la Piscine Alice Milliat et du conservatoire Higelin à Pantin en année pleine : +348 K€
- De l'augmentation de la cotisation CNRACL pour les retraites des fonctionnaires (210 K€),
- De l'augmentation du coût du Pass Navigo au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (45K€),
- Du glissement viellissement technique (avancements d'échelons et de grades, +0,6%) ;
- Des lignes directrices des gestions appliquées aux agents contractuels (revalorisation de traitements selon la grille d'avancement d'échelon du grade de rattachement),
- Du paiement de l'indemnité de télétravail pour la 1<sup>ère</sup> année (+78 K€) ;

La maîtrise de ce budget provient des efforts déployés par l'établissement en matière de redéploiement de postes. Au global, le montant du chapitre 012 consacré aux charges de personnel s'élève à 61,97 M€ hors portage, 62,97 M€ avec portage de la Régie de l'eau.

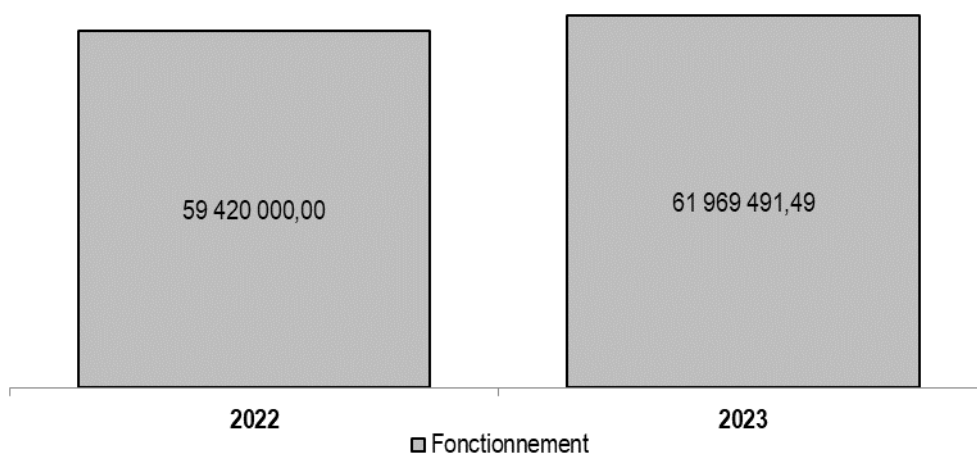
#### Répartition de la masse salariale par politique publique (hors fonction support et Régie de l'eau)



#### ❖ L'évolution des crédits entre 2022 et 2023



(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser et portage de la régie de l'eau)



## 4. LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS

---

La **hausse des dépenses de fonctionnement (2,9 M€ soit + 4,4 %)** proposée au Budget 2023 reflète le déploiement des actions mises en œuvre sous l'impulsion du « Plan Zéro Déchet » et les forts impacts conjoncturels résultant de l'évolution du contexte économique.

### 1. La mise en œuvre du plan zéro déchets :

#### a- La transformation du modèle de service

Le renouvellement du marché de collecte territorial qui comprend le déploiement des collectes de déchets alimentaires et le développement de l'ensemble des collectes sélectives (octobre 2023) implique de fortes incertitudes avec une potentielle augmentation des coûts, budgétées à hauteur de **+ 800 K€**.

Parallèlement, les opérations de déploiement et de sensibilisation préalables à la mise en service de la collecte des déchets alimentaires engendreront un surcoût de **+ 300 K€**.

Concernant la collecte des déchets en corbeilles et en dépôts sauvages, l'évolution du service (avril 2022) est maintenue étant donnée la forte amélioration de qualité constatée en 2022. Sa mise en œuvre sur une année pleine entraîne une hausse de **+ 200 K€**.

#### b- Le développement de la politique de prévention et de sensibilisation

L'accompagnement des structures de l'ESS pour développer des actions de prévention et de sensibilisation est revalorisé. Une enveloppe de **+130 K€** supplémentaire est allouée au fond Zéro Déchet

Plusieurs prestations de sensibilisation et d'accompagnement seront parallèlement développées (**+180 K€**) ou pérennisées, notamment à travers des marchés réservés à l'ESS (accompagnement au compostage et au tri des déchets alimentaires, animations en milieu scolaire, appui à la gestion des Appels à Projet).

Un appel à manifestation d'intérêt pour le réemploi sur la déchetterie provisoire de Montreuil sera également déployé.

### 2. L'impact de la conjoncture économique et inflationniste :

L'inflation des coûts constatée en 2022 impacte fortement à la hausse les prestations de collecte via la révision contractuelle. Avec 13 % d'augmentation, l'impact est de **+ 3M€**.

La hausse de la masse salariale est réelle mais reste contenue à hauteur de **+ 300K€** (+4,5%) prenant en compte le GVT, la répercussion de l'évolution indiciaire en année pleine et le recrutement des postes vacants en 2022.

Ces hausses sont largement pondérées par la baisse des volumes traités en 2022 (-5,1%) et par la stagnation des tarifs variables du SYCTOM pour le traitement des déchets ultimes (incinération, stockage), ce qui entraîne une baisse des dépenses de **-2 M€**.

### Un budget d'investissement axé sur la mise en œuvre du plan Zéro déchet :

- 1- Engagement des travaux prévus initialement en 2022 de déplacement de la déchetterie de Montreuil et livraison en 2023 des véhicules « propres » commandés en 2021 et 2022 implique des reports au BP 2023. Ces reports ont un impact de **+ 2,8 M€ par rapport à 2022** (principalement pour la déconstruction et la reconstruction de la nouvelle déchetterie.
- 2- Parallèlement, l'implantation de Points d'Apport Volontaire pour les Déchets Alimentaires (renouvellement marché de collecte) et la rénovation d'une grande partie des Points d'apport Volontaire Aérien impacte le budget à hauteur de **+ 0,5 M€**.

Au global, l'augmentation du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2023 (+ 4,25M€ / + 7,1%) est nettement compensée par l'augmentation des coûts de fonctionnement et d'investissement de la compétence Déchets Ménagers et Assimilés (+ 6,2M€). Le delta (+ 1,95M€) est lié à l'augmentation conjoncturelle de l'investissement et peut justifier le cas échéant une couverture par l'emprunt.

- ❖ **L'évolution des crédits entre 2022 et 2023 éligibles à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**  
(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Evolution BP 22/BP 23</b>
<b>DRF dont DRH</b>	56 224 340,00	63 435 713,36	7 211 373,36
<b>DRI</b>	5 906 940,00	5 929 290,49	22 350,49
<b>Total dépenses</b>	<b>62 131 280,00</b>	<b>69 365 003,85</b>	<b>7 233 723,85</b>
			-
<b>RRF - hors TEOM</b>	1 437 269,00	1 779 820,00	342 551,00
<b>RRI</b>	1 298 360,50	1 279 390,28	- 18 970,22
<b>Total recettes</b>	<b>2 735 629,50</b>	<b>3 059 210,28</b>	<b>323 580,78</b>
			-
<b>Coût net compétence (A)</b>	59 395 650,50	66 305 793,57	<b>6 910 143,07</b>
			-
<b>Recette TEOM (B)</b>	<b>59 400 000,00</b>	<b>64 100 000,00</b>	<b>4 700 000,00</b>
			-
<b>Rapport (B)/(A)</b>	<b>0,01%</b>	<b>-3,33%</b>	

## 5. LA CULTURE

En 2023 la direction de la culture d'Est Ensemble poursuivra la mise en œuvre du Schéma de politique culturelle et d'éducation populaire dans les 3 réseaux composés de 27 équipements : 13 bibliothèques, 6 cinémas, 8 conservatoires, 1 auditorium, qui s'inscrivent tous dans une perspective de réduction des inégalités d'accès au savoir et à la création, de cohésion sociale et de soutien aux artistes.

Les hypothèses de construction de ce budget sont les suivantes :

En recettes :

- pour les cinémas, l'hypothèse de fréquentation repose sur un volume comparable à 2022. Cette hypothèse est à croiser avec l'augmentation tarifaire proposée, dont la mise en œuvre est prévue au 1<sup>er</sup> juin, et a pour conséquence budgétaire une augmentation des recettes nettes de 98 K€.
- pour les conservatoires, l'hypothèse est celle d'une stabilisation du nombre d'inscrits. Les effets de la réforme tarifaire intervenue en septembre 2022 impacteront le budget 2023 pour 2/3 des facturations, quand l'augmentation proposée de 2,5% de l'ensemble des tarifs à la rentrée 2023 entraînera également une augmentation des recettes au dernier trimestre. Au total, les recettes devraient augmenter de l'ordre de 100 K€ en 2023, en lien avec la facturation des enseignements dans les conservatoires.

En dépenses :

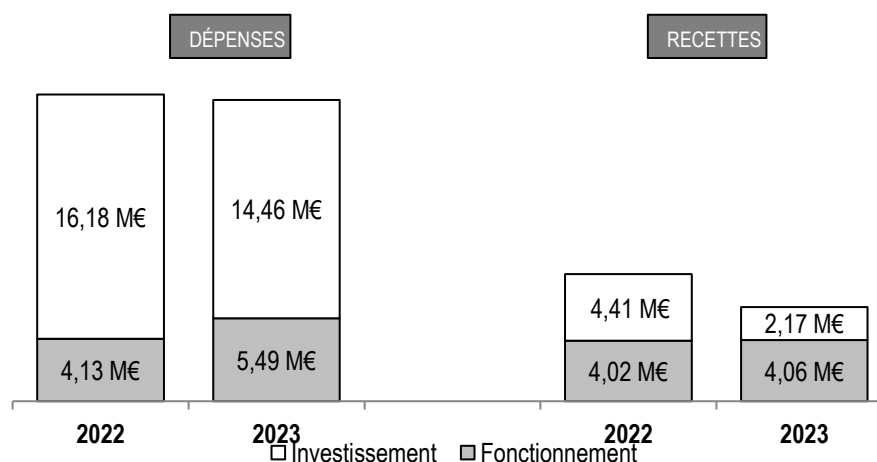
- Si les dépenses sont en légère augmentation en 2023 par rapport à 2022, il faut souligner l'ouverture à l'automne 2022 du conservatoire à rayonnement départemental de Pantin, au sein de la piscine Milliat et du conservatoire Higelin, et le transfert au 1<sup>er</sup> juillet de la médiathèque de Bagnolet. Les augmentations de dépenses occasionnées par le fonctionnement sur une année pleine de ces deux équipements sont en outre compensées en partie par des réductions de dépenses au sein même du budget de la direction de la culture.

### ❖ Les crédits du secteur en 2023 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

BP 2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5,49 M€	4,06 M€
Investissement	14,46 M€	2,17 M€

### ❖ L'évolution des crédits entre 2022 et 2023

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 6. LES ACTIVITES SPORTIVES

---

Le budget 2023 relatif aux activités sportives s'organise autour de trois axes :

### 1. Le service aux usagers

- L'année 2022 a été marquée par la fin de la crise sanitaire, la réouverture de la piscine de Pantin après une réhabilitation qui a duré près de 2 ans. C'est une année qui a permis à la direction des sports d'élargir et d'optimiser son offre de service aux usagers.
- Le dispositif aisance aquatique initié en 2020 se poursuit, 2 formations de 12 maîtres-nageurs sauveteurs programmées en 2023 avec l'accueil de 200 enfants. Plus de 160 classes bleues sont programmées à Romainville, Les Lilas, Bobigny, Pantin, le Pré saint Gervais.
- En ce qui concerne l'école de natation territoriale (ENT), la direction des sports a atteint son objectif en créant une école de Natation dans l'ensemble des piscines du territoire, avec l'accueil de près de 1700 enfants.
- Savoir nager l'été à Est Ensemble est un nouveau dispositif répondant à l'appel à projet de Paris 2024 sur le savoir nager. Dans sa première année, en 2022, 155 enfants ont participé, l'opération se renouvelle en 2023 avec l'objectif d'accueillir plus d'enfants.
- Afin de diversifier l'offre de service aux usagers, plusieurs événements sont programmés en 2023, des événements périodiques (Noël à la piscine, halloween ...), mais aussi 6 soirées zen, 2 soirées tonic ainsi que d'autres événements ponctuels.
- Le trail marque une volonté d'Est Ensemble de montrer la richesse du territoire, c'est une course populaire ouverte à toutes et tous à partir de 6 ans. En 2022 près de 720 coureurs ont participé sur l'ensemble des distances proposées, en 2023 l'opération se renouvelle dans toutes les villes d'Est Ensemble, avec une augmentation de la distance et la perspective de dépasser les 1000 participants.

### 2. Le développement de l'offre de formation :

- L'objectif de la Direction des Sports de recentrer principalement les recrutements des apprentis BPJEPS AAN issus du Territoire se poursuit. Cette année, les 3 apprentis sont domiciliés sur Est Ensemble.
- 3 formations BNSSA sont programmées en 2023, en moyenne 60 jeunes formés chaque année
- Afin d'améliorer la qualité d'accueil des usagers et de lutter contre les incivilités, une formation des agents d'accueil va être mise en place au cours de l'année.

### 3. Le suivi de la politique bâtementaire

Les ambitions patrimoniales, associées à l'objectif d'extension de la couverture du territoire en équipements sportifs, sont gérées principalement par la Direction des Bâtiments. Elles ont toutefois un impact sur l'activité de la direction et sur le service direct aux usagers.

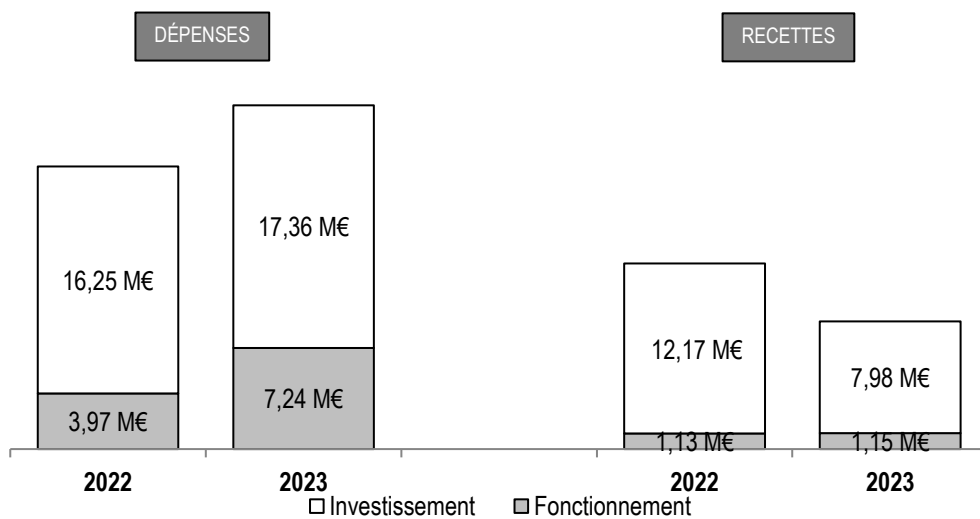
Au titre du budget 2023, il convient de noter notamment :

- La création de 2 bassins flottants sur le canal de l'Ourcq au niveau du pont de Bondy pour permettre d'accueillir gratuitement des baigneurs et des centres de loisirs pendant la période estivale
- La réhabilitation de la piscine Maurice Thorez à Montreuil.

### ❖ Les crédits du secteur en 2023 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

BP 2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7,24 M€	1,15 M€
Investissement	17,36 M€	7,98 M€

❖ **L'évolution des crédits entre 2022 et 2023**  
(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 7. L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

---

La Direction de l'habitat et du renouvellement urbain porte l'élaboration et la mise en œuvre de trois politiques :

- **La politique générale de l'habitat**, avec des projets-phares du mandat tels que le regroupement des OPH, la création d'un office foncier solidaire territorial et la mise en œuvre de l'encadrement des loyers,
- **La politique en direction de l'habitat privé**, qu'il s'agisse d'une part, de l'amélioration et de la rénovation thermique du parc privé, notamment en direction des copropriétés privées dégradées ou en difficultés, et d'autre part, de la lutte contre l'habitat indigne,
- **La politique de renouvellement urbain** conduite dans les 12 quartiers politique de la ville inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

En 2023, **concernant la politique générale de l'habitat**, les faits marquants seront :

- la création d'un Office Public de l'Habitat (OPH) territorial fort d'environ 25 000 logements locatifs sociaux, aboutissement du processus de rapprochement des 4 OPH (Bagnole, Bobigny, Bondy et Montreuil)
- la création d'un office foncier solidaire à l'échelle du territoire portée par l'OPH territorial et la participation d'Est Ensemble aux premières acquisitions foncières par l'Organisme Foncier Solidaire (OFS)
- le déploiement du dispositif d'encadrement des loyers du parc privé sur le territoire, avec notamment le financement de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP) pour actualiser les loyers de référence,
- l'élaboration d'une charte territoriale de l'habitat durable et inclusif permettant de garantir la qualité des opérations de logements (via notamment l'orientation d'aménagement et de programmation relative à l'habitat du PLUi),
- le renouvellement de la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité en lien avec les 20 bailleurs du territoire gérant du patrimoine au sein des 19 quartiers politique de la ville
- l'élaboration du plan partenarial d'information et de gestion du demandeur intégrant la mise en place du dispositif de cotation de la demande et de la mise en œuvre de la gestion en flux des attributions de logements sociaux
- l'élaboration du plan territorial de rénovation thermique de l'habitat, - volet parc social, en coordination avec les bailleurs sociaux pour éradiquer les passoires thermiques au sein du parc (étiquettes énergétiques E, F et G)

**Concernant la politique en direction de l'habitat privé**, les faits marquants seront :

- la poursuite des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), des programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des propriétés (POPAC) et des plans de sauvegarde, nécessitant le financement de suivi-animation par des prestataires et la mobilisation des crédits du fonds d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (FAAHP),
- la poursuite du dispositif de veille et d'observation des copropriétés (VOC) afin de fonder la politique préventive de l'habitat privé sur le territoire,
- le déploiement opérationnel du dispositif territorial d'amélioration de l'habitat privé (DITHAP),
- la poursuite des traités de concession d'aménagement « habitat privé » confiés à la Soreqa sur certains quartiers (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés à Bagnole-Montreuil, PRU des 4 chemins à Pantin, PRU des 7 arpents au Pré et Pantin) et sur un dispositif territorial de lutte contre l'habitat indigne (DILHI),
- le lancement d'études pré-opérationnelles sur certains quartiers en renouvellement urbain, afin de dimensionner d'éventuels dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (PRU La Noue-Malassis à Montreuil et Bagnole, PRU des 4 Chemins à Pantin)
- le lancement d'études de recyclage foncier sur des adresses très complexes dans le cadre d'une convention avec la Soreqa (pour intégration éventuelle dans le DILHI)
- l'élaboration du Plan de rénovation thermique de l'habitat -volet parc privé, afin de massifier la rénovation des logements privés énergivores sur le territoire.

La politique en direction de l'habitat privé bénéficie de recettes de la part de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de la Banque des territoires et de la Région. **Une alerte est faite concernant les financements de la Banque des Territoires compte tenu de la fin de la convention cette année et de l'incertitude des règles de financement à venir.**

Concernant **la politique de renouvellement urbain**, l'année 2023 est marquée par plusieurs tendances :

- la poursuite opérationnelle des Projets de Renouvellement Urbain (Gagarine à Romainville - régie) déjà en phase réalisation, et le passage à la mise en œuvre opérationnelle d'autres (centre-ville à Bobigny – une partie en régie et une partie en concession d'aménagement avec la SPL Ensemble), l'aménagement Cartier Bresson aux 4 Chemins à Pantin.
- suite à la définition des montages opérationnels en 2022 avec le choix des aménageurs et l'engagement de l'élaboration de traités de concession avec les SPL d'Est Ensemble (SPL Ensemble, SEQUANO et SPL Résilience et Innovation) pour les quartiers de l'Abreuvoir à Bobigny, du Londeau à Noisy, de Gagarine à Romainville (pour la phase 2), et de La Noue Malassis à Montreuil et Bagnolet, la signature des traités avec les SPL concernées est prévue courant 2023 et devra faire l'objet de premières participations d'Est Ensemble avec des montants conséquents.
- la tenue de « clauses de revoyure » présentées en comité d'engagement fin 2022 pour acter l'évolution des projets de Bondy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Pantin, Montreuil et Romainville va occasionner des impacts financiers importants sur la Programmation Pluriannuelle des Investissements à actualiser suite à l'avis attendu au premier trimestre 2023 sur les financements obtenus de la part de l'ANRU.
- la contractualisation fin 2022-début 2023 des opérations déjà validées entre 2020 et 2021 avec l'élaboration des conventions de Noisy-le-sec, Pantin-le Pré-Saint-Gervais, et Montreuil Bagnolet, permettra la perception des subventions associées par l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés
- la mise en œuvre d'une étude mutualisée des potentiels d'amplification de la nature dans les PRU, visant à optimiser la place de la nature en ville et la qualité environnementale de nos projets ; et la définition d'indicateurs environnementaux d'impacts de nos PRU.
- en fonctionnement, la montée en charge des actions de communication et de concertation auprès des habitants.

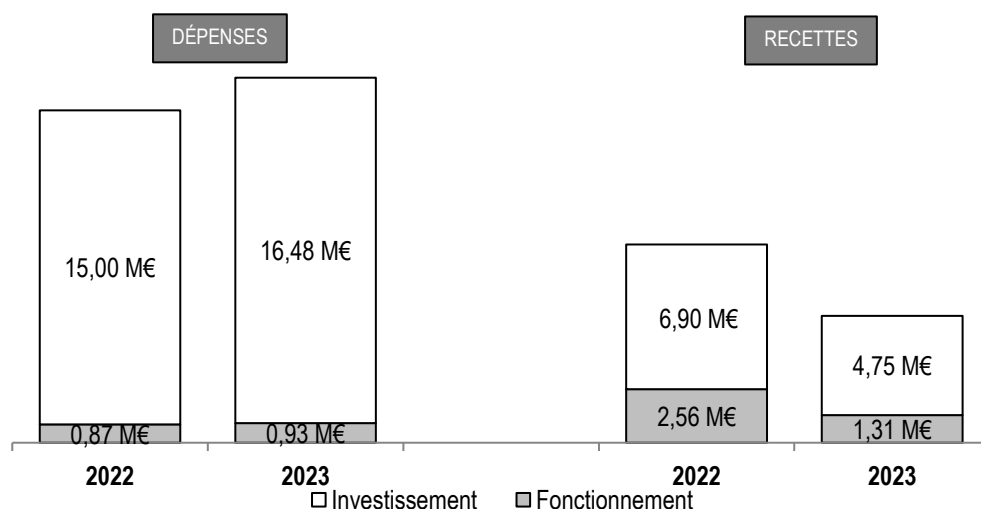
Pour mémoire, la politique de renouvellement urbain est financée par l'ANRU (taux de subvention de la collectivité variant de 35 à 50% selon les villes), la Région et l'Etat au gré des appels à projets (fonds vert etc...). Le reste-à-charge est financé indirectement par les Villes via le FCCT transfert.

❖ **Les crédits du secteur en 2023 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)**

BP 2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,93 M€	1,31 M€
Investissement	16,48 M€	4,75 M€

❖ **L'évolution des crédits entre 2022 et 2023**

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)





## 8. L'AMENAGEMENT URBAIN ET LES DEPLACEMENTS

---

Cette politique publique s'articule autour de 3 axes principaux : l'aménagement, les déplacements et la planification.

### 1- Aménagement

#### a. Projets d'aménagement opérationnels (ZACs) :

L'objectif poursuivi est de maîtriser le montant des participations des collectivités aux bilans des opérations voire à sa réduction (moins 10 M€ depuis 2017). Les inscriptions correspondent aux prévisions des Comptes annuels à la collectivité locale (CRACL). La recherche de financements extérieurs se poursuit par divers axes : Projet Partenarial d'Aménagement de la Plaine de l'Ourcq, DSIL, fonds d'investissement métropolitain, fonds friche qui viendra réduire le montant des participations ou améliorer la qualité des projets).

La particularité de la ZAC Boissière Acacia est qu'elle est portée par Est Ensemble, ainsi elle nécessite toujours d'inscrire des budgets pour les acquisitions foncières dont les échéances dépendent de la décision du juge des expropriations (impactant souvent le taux d'exécution). Des recettes équivalentes aux dépenses sont attendues (revente à Nexity).

#### b. Actions de restructuration urbaine :

Une passerelle le long du Canal de l'Ourcq sur la commune de Bondy et sous Maîtrise d'ouvrage Est Ensemble, cofinancée à hauteur de 80 % par la DSIL et le Fonds d'Investissement Métropolitain, est en cours de réalisation. Le marché de maîtrise d'œuvre est notifié en 2023 et les premiers travaux pourront commencer.

Le projet de Promenade des Hauteurs et des Berges de l'Ourcq devient « Le Grand Chemin » en 2023 et entre en phase opérationnelle. Après la finalisation de l'étude esquisse à l'échelle du grand tracé, les travaux du tronçon démonstrateur des Lilas rentreront en chantier à partir de septembre 2023. Les études de maîtrise d'œuvre de plusieurs tronçons seront lancées parallèlement.

Dans le cadre d'une mise à disposition de service (MADS) avec la Ville des Lilas, Est Ensemble engage par ailleurs l'agrandissement du parc Lucie Aubrac.

#### c. Etudes urbaines :

Les études urbaines engagées sur les secteurs Pont de Bondy (Bobigny, Noisy, Bondy), avenue Gallieni à Bondy et Porte de Bagnolet se poursuivent. Les études urbaines Raymond Queneau (Pantin, Bobigny, Romainville) et Abords du T1 (Noisy, Romainville et Montreuil) sont quant à elles en finalisation. Les plans guides de certaines études seront complétés par des études techniques (géomètres etc. et /ou pré-opérationnelles), avant une transformation en éventuelle opération d'aménagement. Enfin, deux études locales seront réalisées dans le cadre d'une mise à disposition de service (MADS) avec la Ville de Bobigny sur les secteurs Pablo Picasso et Grand Quadrilatère.

Les études urbaines sont financées à plus de 50% par des financements extérieurs (ANRU, EPFF, CDC-Banque des Territoires).

Sur la porte de Bagnolet, une étude impact santé est lancée avec la Ville de Paris par transfert de maîtrise d'ouvrage et co-financée par l'ARS, tandis qu'une action d'urbanisme transitoire est mise en œuvre.

#### d. Outils d'aménagement :

Une réflexion stratégique sur les Entreprises Publiques Locales (EPL) à l'échelle d'Est Ensemble pourra être menée en lien avec la Fédération des EPL.

### 2- Planification

L'amélioration continue du PLUi se poursuit avec les modifications 2 et 3 et la révision allégée relative au volet patrimoine du PLUi. L'année sera également marquée par la poursuite de l'élaboration du règlement local de publicité (RLPI).

### 3- Déplacements

L'élaboration du Plan local des mobilités se poursuit. L'étude de pôle de la gare de Noisy est relancée, dans le cadre d'un pilotage par Ile de France Mobilité (IDFM), co-financée par Est Ensemble.

La collectivité organise avec les communes une série d'Ateliers Autoroutes Apaisées afin de définir une vision territoriale du devenir des autoroutes urbaines traversant le Territoire (Périphérique, A3 et A86), sources de multiples nuisances et induisant souvent un urbanisme défensif aujourd'hui dans le cadre des grandes transitions en cours sur les mobilités.

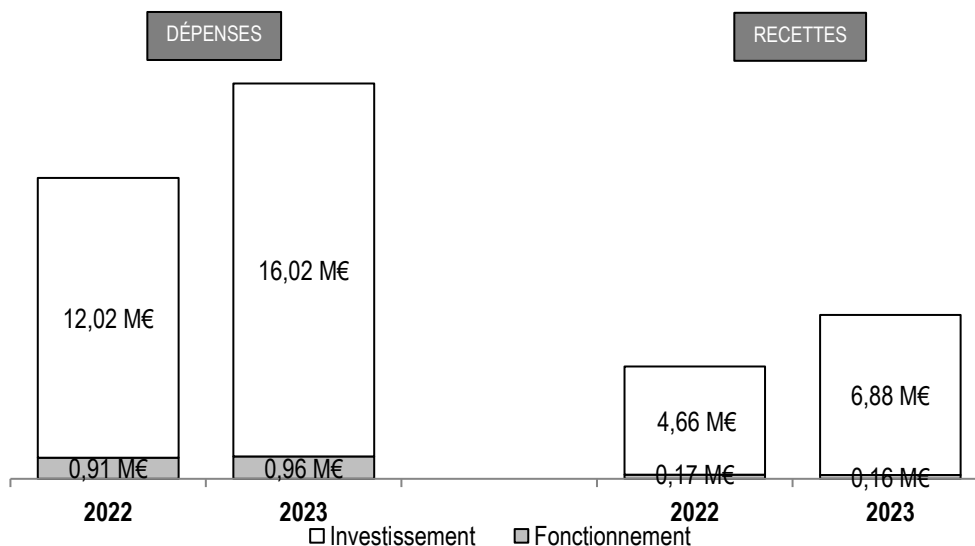
Enfin, l'étude relative à l'amélioration de l'accessibilité des bus d'Est Ensemble sera finalisée au premier trimestre permettant de formuler ses besoins vis-à-vis des partenaires IDFM, RATP etc.

❖ **Les crédits du secteur en 2023 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)**

BP 2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,96 M€	0,16 M€
Investissement	16,02 M€	6,88 M€

❖ **L'évolution des crédits entre 2022 et 2023**

(de budget primitif à budget primitif, hors restes à réaliser)



## 9. LES ESPACES VERTS

---

Cette politique publique se décline autour de trois principales missions : la gestion des 3 parcs transférés depuis 2015, la transition énergétique et l'écologie urbaine. Une quatrième mission est venue la compléter en 2022, le Plan arbres, visant la plantation de 20 000 arbres en 3 ans.

### 1- Gérer les 3 parcs d'Est Ensemble

Est Ensemble assure la gestion des 3 parcs transférés : le Parc des Beaumonts à Montreuil, le parc des Guillaumeux à Noisy et le Bois de Bondy. L'EPT met donc en œuvre la gestion écologique de ces espaces verts et garantit la sécurité des usagers tant lors de leurs déambulations dans les parcs que lors de leur utilisation des mobiliers ou aires de jeux, via des machés.

Les marchés d'entretien des parcs, de contrôle et de maintenance de jeux sont soumis à une réévaluation annuelle qui entraîne une augmentation incompressible d'environ 3%. En 2023, la renégociation du marché d'entretien et la contraction des interventions permet de réduire au total de 61 796€ ces dépenses.

Des optimisations sont proposées en complément (réparations de mobiliers, animation estivale). La médiation estivale au parc de Beaumonts qui permet de limiter les incivilités et mésusages est poursuivie.

Les frais de gardiennage du parc du Bois de Bondy sont désormais intégrés au budget de la direction pour 40 000€, tous comme ceux qui seront nécessaires lors de la restitution par la RATP des terrains du parc des Guillaumeux dans l'attente de leur aménagement final (80 000€).

Pour ce qui concerne l'investissement, en 2023 les études nécessaires à la finalisation de l'aménagement du parc des Guillaumeux sont poursuivies dans l'objectif de lancer les travaux en 2024. Au parc des Beaumonts, il est prévu la réalisation du plan de gestion et la réfection de la cascade. Un nouvel équipement sportif sera également installé au Bois de Bondy.

### 2- Plan arbres et renaturation

Le plan Arbres a été lancé par le Président d'Est Ensemble en octobre 2022. Avec un objectif de plantation de 20 000 arbres à échéances 2026, il vise à répondre à l'urgence climatique et à atténuer le phénomène d'Ilots de chaleur urbains (ICU) sur le territoire. Ce plan est cohérent avec la demande de la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité, de renaturation du territoire et de mise en place d'un fonds arbres.

Un budget de 3,25 millions d'euros est inscrit en 2023 pour la poursuite des plantations d'arbres engagées dès novembre 2022 sur l'ensemble du territoire.

Plus largement, le plan arbres s'intègre dans la politique de renaturation d'Est Ensemble qui prévoit la réalisation de tronçons du Grand Chemin, la renaturation des berges de l'Ourcq et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la sanctuarisation des espaces de nature dans le PLUi et le développement de projets de plantation ou d'espaces verts.

### 3- Transition énergétique

Le partenariat avec l'ALEC MVE dans le cadre de l'adhésion de l'EPT sera poursuivi notamment pour :

- La lutte contre la précarité énergétique avec le dispositif « ensemble pour l'énergie » avant sa transmission au département à partir de juillet 2023.
- Le déploiement d'Ambassadeurs pour le climat avec l'élaboration de formations environnementales à destination des éducateurs et animateurs socioculturels des maisons de quartier, des éco-délégués des collèges et lycées et des animateurs des accueils de loisirs
- Le déploiement des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique.

L'année permettra de rechercher d'autres partenariats pour un large déploiement des Ambassadeurs pour le climat.

En cohérence avec la charte de la convention citoyenne pour le climat, la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sera finalisée en vue d'une adoption du nouveau PCAET en décembre 2023.

Ces actions de transitions énergétiques sont co-financées à hauteur de 122 578 € au total.

Enfin, l'EPT devient membre de la Coopérative carbone de la MGP et de Paris avec une prise de parts sociales à hauteur de 10 000€.

#### 4- Ecologie urbaine

L'année 2023 verra la réalisation d'une charte pour l'agriculture urbaine territoriale avec les 9 villes du territoire.

L'EPT poursuit son action pour la concrétisation d'un projet de ferme pédagogique, centre de formation et d'incubateur territorial sur l'agriculture urbaine et l'alimentation développé à Bobigny sur 1 hectare.

Afin de contenir les dépenses en fonctionnement, l'animation, les formations et l'accompagnement des partenaires dans la mise en œuvre du Référentiel pour un Aménagement Durable ont été abandonnés. L'adhésion à l'association Ekopolis (2000€) permettra de compenser en partie cette suppression en proposant des séminaires ou formations gratuites.

La politique d'urbanisme transitoire qui permet de préserver la qualité de la ville et de la vie des habitants durant les phases de transformations urbaines sera poursuivie au même niveau qu'en 2022 avec le lancement d'un **nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt TempO' sur 4 ans doté de 400 000€ au total.**

Une étude pré-opérationnelle visant à **permettre la mise en œuvre rapide des premières actions de renaturation** sur le territoire sera réalisée en 2023.

**Les actions relatives à l'économie circulaire dans le BTP ou à l'urbanisme transitoire dans les PRU sont poursuivies.**

Elle bénéficie de soutiens financiers à hauteur de 80% par l'ANRU dans le cadre du PIAC ANRU+ et du financement de 3 postes de chargés de missions dédiés à l'agriculture urbaine, l'urbanisme transitoire et l'économie circulaire dans le BTP.

Enfin, le pilotage des accords-cadres d'études et diagnostics environnementaux permet de mieux prendre en compte les enjeux climatiques et environnementaux dans les opérations des directions de l'aménagement, de l'habitat et des bâtiments.

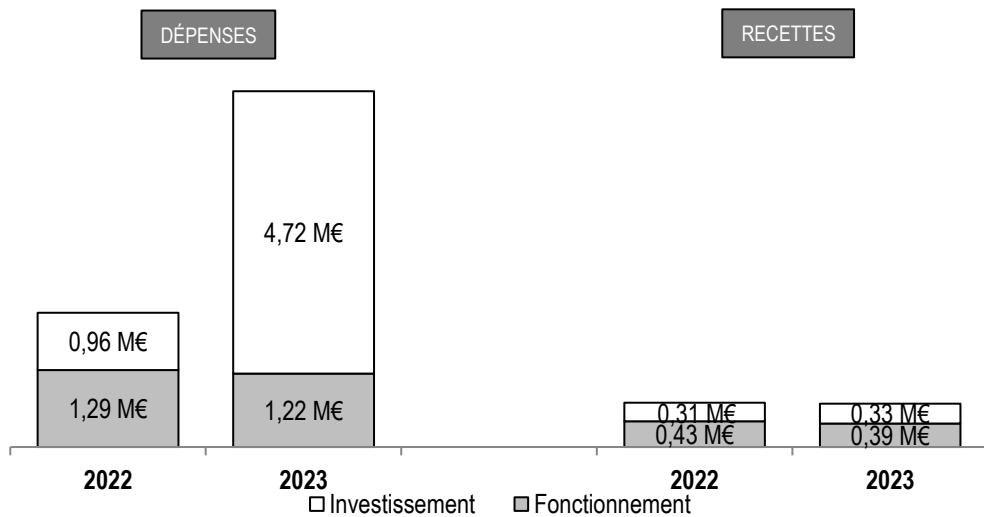
Les actions menées pour la transition énergétique et l'écologie urbaine permettent à l'EPT de percevoir **191 500€ de subvention pour des postes de chargés de mission.**

#### ❖ Les crédits du secteur en 2023 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

BP 2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1,22 M€	0,39 M€
Investissement	4,72 M€	0,33 M€

#### ❖ L'évolution des crédits entre 2022 et 2023

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 10. L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LA COHESION SOCIALE

---

Est Ensemble mène une politique ambitieuse en matière d'emploi, d'insertion et de développement économique, structurée autour de trois axes :

- Soutien à l'insertion professionnelle et à l'emploi, en particulier des jeunes, des plus fragiles, et des femmes
- Accompagnement aux entreprises (création, développement, soutien financier) en particulier dans le champ de l'ESS, de l'économie circulaire et des filières prioritaires
- Accélération de la transformation écologique, de la décarbonation de l'économie locale, et de la relocalisation des activités productives et artisanales.

En matière **d'emploi et d'insertion**, le budget d'Est Ensemble soutient une centaine d'associations porteuses de projets sur ces champs, ainsi que le Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) territorial. Est Ensemble favorise et finance l'accès aux droits et l'insertion professionnelle des habitants par le biais d'actions territorialisées dans ses réseaux d'équipements de proximité : conseils juridiques gratuits dans les points d'accès au droit et accompagnement des publics du territoire vers l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle dans les Maisons de l'emploi. Dans ce champ, les principaux projets au budget pour 2023 sont :

- Mise en œuvre des dispositifs d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, grâce au **PRIJ** (plus de 200 jeunes accompagnés) et à la cité de l'emploi ;
- Poursuite de la démarche **Territoire Zéro chômeurs de Longue Durée**, sur les territoires labellisés de Pantin (Quatre chemins) et de Bagnolet (La Capsulerie) et démarche de labellisation à Bondy et secteur Trois communes (Montreuil, Romainville et Noisy-le-Sec) (130 K€ en fonctionnement) ;
- Nouvelle édition du Forum de l'emploi ;
- Animation territoriale des acteurs de l'emploi et de l'insertion, à travers l'organisation d'événements emploi (notamment hors les murs et dans les QPV (18 K€ par UT en fonctionnement) ...

En matière de **relation entreprises**, Est Ensemble structure une offre de service adaptée selon les besoins et la taille des entreprises, pour répondre à leurs enjeux de premier niveau. En retour, Est Ensemble portera des partenariats pour responsabiliser les entreprises sur les enjeux d'emplois et d'impacts écologiques/sociaux locaux. Dans cette logique, il sera développé l'appui aux TPE/PME (accès à la commande publique, démarche RSE, appui RH), l'aide à la création et au développement des entreprises, le développement des filières stratégiques (dont les métiers de l'artisanat, secteurs productifs, l'économie circulaire ou à impact, la transition numérique et la filière textile). Est Ensemble poursuivra son action en matière de développement d'immobilier d'entreprise (développement d'une foncière commerce pour développer l'économie de proximité, projet d'équipement économique mutualisé avec une médiathèque à Bondy notamment), d'appui à la recherche de locaux d'activité, et de développement d'une politique de rez-de-chaussée actifs, programmation et montage d'opérations d'immobilier économique en ZAC, PRU, zones d'activités économiques, etc.. Dans ce domaine, les principaux projets prévus au budget 2023 sont :

- Soutien au développement économique des quartiers : reconduction du fonds pour le développement économique des quartiers (350 K€ en investissement)
- Journée de la commande publique pour favoriser l'accès des TPE/PME à la commande publique
- Accompagnement au développement des entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises de Montreuil (15 K€).
- Etudes stratégiques et opérationnelles sur la requalification des zones d'activités économiques (40 K€) et le montage de projets d'immobilier productif, tel que l'hôtel artisanal 85 rue Jean Lolive à Montreuil (50 K€)
- Atelier des étudiants de l'Ecole d'Urbanisme de Paris sur la planification et la programmation des rez-de-chaussée actifs sur Est Ensemble (6 K€)
- Etudes de développement économique et de montage immobilier dans les PRU : programmation de rez-de-chaussée actifs au Londeau et à Bondy Nord, développement d'un pôle d'industrie culturelle et créative aux Sept Arpents (66 K€ au total)
- Animation territoriale des acteurs des réseaux d'entreprises, à travers l'organisation d'événements d'information, de mise en réseau

En matière de transition écologique, Est Ensemble poursuit son action en faveur de la décarbonation de l'économie, de la relocalisation des activités productives et le développement de l'économie circulaire. Dans ce domaine, les principaux projets prévus au budget 2023 sont :

- Projet de création d'un Tiers Lieu autour de la formation aux métiers de l'économie circulaire ;
- Mise en place de l'« Usine des transitions » sur le site SAFT à Noisy-le-Sec et Bobigny pour accueillir des entreprises / associations œuvrant dans le domaine de la transition, qu'elle soit écologique, sociale, solidaire ou circulaire.

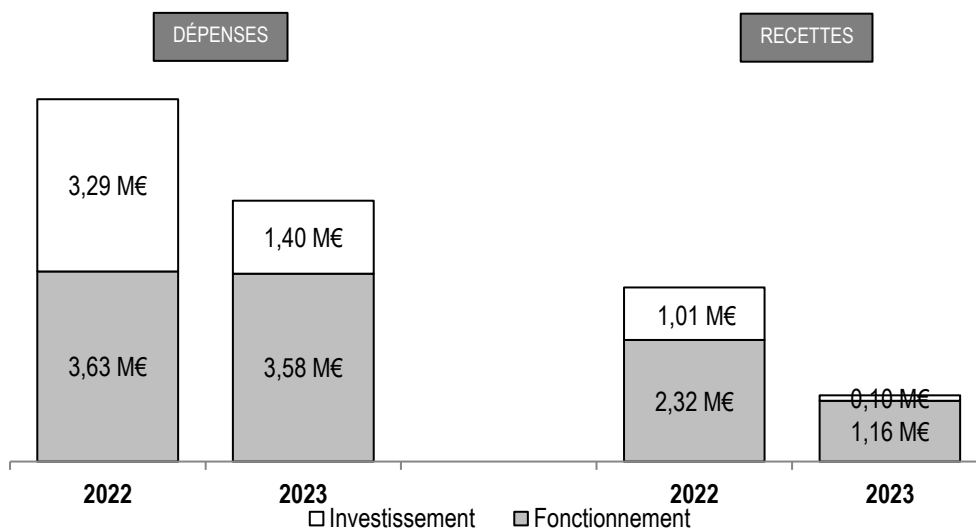
- Economie à impact : politique ESS et appel à projet pour le fonds économie à impact doté de 270 K€ en fonctionnement
- Biennales des métiers d'art Emergences, pour valoriser et les métiers d'arts sur le territoire et faire rayonner la filière, avec une ouverture plus importante aux habitants, écoles, entreprises de l'artisanat à l'échelle territoriale (360 K€ en fonctionnement).

❖ Les crédits du secteur en 2023 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

BP 2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3,58 M€	1,16 M€
Investissement	1,40 M€	0,10 M€

❖ L'évolution des crédits entre 2022 et 2023

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 11. LES RELATIONS AUX USAGERS, LA LOGISTIQUE, LES ACTIVITES SUPPORTS ET LA COMMUNICATION INTERNE

---

En 2023, le budget de la logistique sera porté par la Direction des bâtiments. Ce budget prend en charge les dépenses de fonctionnement courantes des services et des équipements du territoire d'Est Ensemble. Au quotidien, ces missions sont assurées par le pôle logistique/véhicules et par le pôle relations aux usagers.

Le 1<sup>er</sup> poste de dépenses est consacré à la mise en œuvre de prestations de service relatives au nettoyage, au gardiennage des locaux, aux déménagements, aux désinsectisations, à l'affranchissement, aux abonnements et à l'organisation des manifestations (Forum de l'Emploi, animations dans les équipements culturels et sportifs, fête des agents...). Ce budget intègre la gestion de 41 véhicules et une flotte de 13 vélos électriques. Afin de diminuer les dépenses de carburant et l'empreinte carbone de la collectivité, un renouvellement du parc automobile se fait progressivement par l'achat de véhicules propres hybrides ou électriques (4 véhicules électriques livrés en 2022 ; 1 véhicule électrique et 2 véhicules hybrides livrés début 2023).

Dans ces domaines d'interventions, plusieurs marchés ont été renouvelés en 2022 concernant le nettoyage des locaux, des vitres et les prestations de sécurité. Des bornes de tri ont également été installées dans tous les équipements. Dans l'objectif de développer le partenariat d'Est Ensemble avec les associations d'insertion du Territoire, un marché relatif à l'entretien extérieur des bâtiments a été signé avec l'ESAT Vivre Autrement de Bobigny et avec la Régie de Quartier de Montreuil pour les opérations de petite manutention. Afin de lutter contre la précarité menstruelle, des distributeurs de protections périodiques seront déployés en 2023 dans 9 équipements pilotes et des cendriers visant à recycler les mégots de cigarettes seront installés aux abords des sites.

Une part conséquente du budget est consacrée au financement du patrimoine immobilier (loyers, charges locatives et taxes afférentes). Ces dépenses sont orientées à la baisse en raison de la résiliation du bail du Pavillons des Arts à Pantin et du transfert de la taxe foncière suite à la signature d'un bail emphytéotique pour la halle Papin à Pantin. Toutefois, on peut s'attendre à une hausse des charges en raison de l'augmentation du coût des fluides.

Le budget d'investissement est pour sa part orienté à la baisse et servira à couvrir l'achat de mobilier et de gros matériels pour les directions, l'achat d'un nouveau véhicule et de 3 vélos électriques.

Le budget 2023 de la **direction des bâtiments** en dépenses de fonctionnement à 10.1 M€ progresse de 100 %. En raison de la multiplication du prix du gaz par 4 et de l'électricité par 2,2, les fluides représentent à eux seuls 7,3 M€, soit 73 % du budget de fonctionnement, contre 3M € en 2022. La maintenance de nos équipements représente quant à elle 2,5 M€.

Les dépenses concernent en majorité les piscines (62%), s'ensuivent le siège de l'hôtel de territoire (10 %), les cinémas (9%), les bibliothèques (9%), les conservatoire (8%).

Les dépenses de GER (gros entretien et réparation), relevant de l'investissement, portent principalement sur les piscines avec 28%, s'ensuivent les cinémas avec 19%, la DPVD (direction de la prévention et valorisation des déchets), les bibliothèques avec 16%, les conservatoires avec 8%.

L'année 2023 est marquée par de nouveaux projets : les travaux de rénovation de la piscine Thorez, les travaux du conservatoire de Montreuil, les travaux du cinéma de Bobigny, l'installation de bassins provisoires sur le Canal de l'Ourcq des travaux à la piscine Beaufort et les travaux liés à la création de la régie de l'eau. Elle également marqué par la poursuite des études de la Bibliothèque Denis Diderot, la piscine des Malassis et la Médiathèque Nord à Bondy.

En matière de **système d'informations**, la direction s'est donnée pour objectif de baisser les prestations de service externalisées (certains projets pouvant être pris en charge en interne sous réserve que les postes vacants soient pourvus) et un effort sur la rationalisation des équipements sera entrepris (avec un impact à la baisse des maintenances associées). Néanmoins, les dépenses de fonctionnement augmentent de 5% par rapport à 2022 car le gain de ces actions est contrebalancé par plusieurs dépenses à la hausse :



- La croissance du périmètre du système d'information qui induit des coûts supplémentaires d'abonnement ou de maintenance pour les nouveaux équipements. Parmi ceux-ci, il convient de souligner ceux liés au Groupement d'Intérêt Public Maximilien (parapheur électronique, Idelibre, portefeuille de documents électronique des élus), à la cybersécurité, à l'accompagnement du télétravail et au développement de la vidéosurveillance dans les équipements d'Est Ensemble,
- La hausse des tarifs des prestations externes, telles que les télécommunications et les maintenances réévaluées annuellement.
- Un renforcement de la formation afin que les agents d'Est Ensemble puissent développer leur expertise sur les outils mis à disposition,

Les priorités en investissement sont :

- Le renforcement des outils de sécurité qui passe par une mise en œuvre progressive des préconisations de l'audit ANSSI (financé partiellement par le plan France Relance),
- La mise en œuvre d'un outil dédié à la Relation Usagers et l'ouverture du système d'information géographique (SIG) aux communes du territoire,
- La poursuite du déploiement de la fibre optique pour raccorder les sites d'Est Ensemble et ceux de la régie de l'eau, dans le cadre d'une opération financière dédiée.
- Le renouvellement ou le remplacement d'outils-métiers dont les contrats arrivent à terme. Il s'agit par exemples des solutions de gestion des bibliothèques, de billetterie des piscines et des cinémas ou encore la mise en œuvre d'une solution décisionnelle au niveau d'Est Ensemble en remplacement de l'application Manty, etc.
- L'achat de nouvelles licences pour les outils de collaboration bureautiques et la mise en place plus systématique d'une solution de téléphonie virtuelle pour faciliter le télétravail et diminuer le recours aux postes fixes

Par ailleurs, une gestion efficace des systèmes d'informations passe aussi par un effort d'amélioration de l'emprunte carbone tant en interne (décommissionnement et virtualisation massive d'équipements) qu'en externe, avec des exigences accrues auprès des prestataires. Par ailleurs, un travail sera mené sur le réemploi de certains matériels et à la sensibilisation des utilisateurs à un usage vertueux du matériel mis à disposition.

**La direction des assemblées, des affaires juridiques** et de la commande publique voit pour 2023 ses dépenses consacrées au fonctionnement des assemblées et à la commande publique diminuer. Le budget consacré aux assurances augmente quant à lui du fait des offres reçues dans le cadre du renouvellement du marché des assurances au 1er janvier 2023. Le niveau des dépenses consacrées aux saisines juridiques reste stable.

La **Mission Stratégie**, créée en 2019, mène depuis fin 2021 le projet d'administration « En mode collectif » qui vise à améliorer le fonctionnement interne de l'administration, en favorisant la confiance et la coopération, afin d'être en capacité de mettre en œuvre les priorités de l'exécutif. Parallèlement, en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'action d'Est Ensemble pour développer l'attractivité du territoire tout en « captant » au maximum l'Héritage des JOP trouvera sa traduction concrète dans la nouvelle édition du projet « Activons la Promenade des Hauteurs » (qui regroupe le Trail des hauteurs et la Grande rando), avec le concours financier du Fonds de dotation Héritage de Paris 2024, ainsi qu'avec l'achat de plus de 5 000 billets olympiques et paralympiques à destination de la population du territoire, et qui seront en partis remboursés à Est Ensemble et distribués par les 9 villes du territoire.

S'agissant de la communication interne, le budget proposé permet d'accompagner la mise en place du projet d'administration, tout en maintenant l'activité éditoriale (édition et impression des Fil rouge). En matière d'évènement de cohésion interne, 4 matinées d'accueil des nouveaux agents seront à nouveau organisées, ainsi que la Fête de rentrée des agents et une soirée des vœux destinée aux agents.

Les mises à dispositions des services des communes à Est Ensemble (MADS) se traduisent par 9 conventions adoptées en juin 2021. Ces conventions prévoient le remboursement des frais de personnel et le remboursement des frais de maintenance et de fluides pour les équipements transférés, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Ainsi, pour l'année 2023, une enveloppe

financière de 1 080 000€ est proposée comprenant 460 000 € pour les frais de personnel et 620 000 € pour les autres dépenses hors personnel.

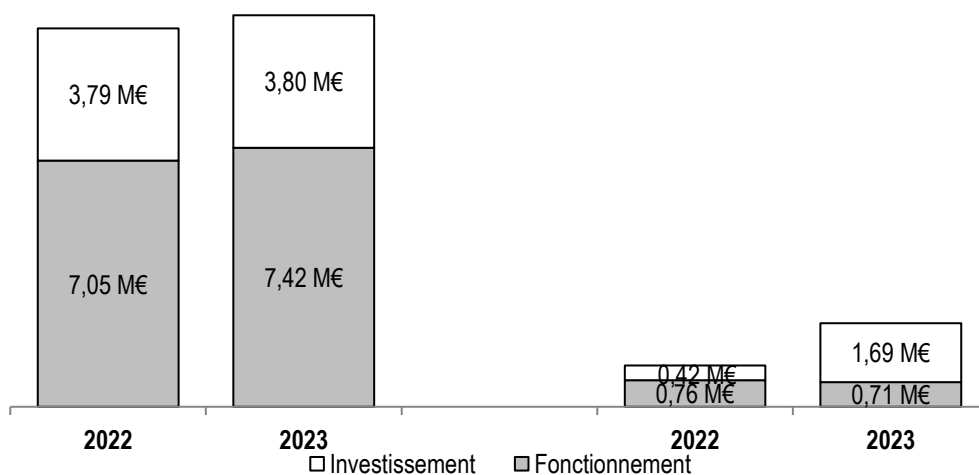
Enfin, l'installation du SIG socle en 2021, le SIG mutualisé continuera de monter en puissance en 2023 avec la mise en place de groupes de travail (nature en ville, espaces publics), le partage de l'application « arbres » avec les villes, la connexion du logiciel d'application du droit des sols (ADS) au SIG pour certaines villes volontaires. Le patrimoine de données mises à disposition des villes s'enrichira en 2023 d'une nouvelle photographie aérienne du territoire et du mode d'occupation des sols (MOS) produit par l'Institut Paris Région.

❖ **Crédits du secteur en 2023 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)**

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	7,42 M€	0,71 M€
<b>Investissement</b>	3,80 M€	1,69 M€

❖ **L'évolution des crédits entre 2022 et 2023 :**

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



## 12. CONVENTION CITOYENNE LOCALE POUR LE CLIMAT

---

### **Un territoire végétalisé, aux espaces verts partagés et conviviaux**

- **Le Grand chemin** : 2,5 M€ pour renaturer, apaiser et activer 35 Km d'espaces publics de la corniche du plateau de Romainville à la plaine de l'Ourcq
- **Le Plan Arbres** : 3,25 M€ pour renforcer la nature en ville, apporter de la fraîcheur et améliorer la qualité de l'air.

### **Un territoire zéro déchet sobre et qui lutte contre le gaspillage**

- + 800 K€ pour la collecte des déchets alimentaires et le développement de l'ensemble des collectes sélectives
- + 300 K€ pour déployer et sensibiliser sur la mise en service de la collecte des déchets alimentaires
- + 130 K€ pour le fonds Zéro Déchet
- + 250 K€ pour l'implantation de Points d'Apport Volontaire pour les Déchets Alimentaires

### **Un territoire qui développe les énergies renouvelables et qui s'engage pour un habitat rénové**

- + 450 K€ pour la rénovation thermique de la médiathèque de Bagnolet
- +286 K€ pour créer le Dispositif territorial d'amélioration de l'habitat privé (DITHAP), en faveur de la rénovation thermique
- 40 K€ pour cibler les zones du territoire propices à l'installation de projets de chaleur renouvelable, en partenariat avec l'ADEME et le SIGEIF
- 72 K€ pour mener des diagnostics énergétiques à domicile